



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆◆◆
RÉUNION DU MARDI 4 AVRIL 2023
◆◆◆
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-trois, le 4 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 28 mars 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef (à partir de 18h49 – dossier 10), M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme AUGER Stéphanie (sauf dossier 39), Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, Mme BEAUVILLARD Karène, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOUILLIE Jean-Luc, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle (à partir de 18h18 – dossier 3), M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M DE LANGHE Christian, M DESGROUAS Eddy, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, M GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Héléne, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEON Patricia, Mme LESEIGNEUR Diane, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MARQUAIS Raynald, M MARTIN Jean-Marie, M MATHURIN Christian, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphaël, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, Mme SALVAT Laure, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme TREMEL Emmanuelle, M VERMEULIN Olivier, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

Monsieur THIBAUT Franck suppléant(e) de Madame LEMARIÉ Anne-Marie

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Monsieur Martial TANGUY a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PICHOS, Monsieur Cédric LEVERT a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Eveline RIVIERE a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame BOCAGE Sophie, Madame MORVAN Valérie.

ORDRE DU JOUR

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 1 - Zone d'activités de l'Arbre Saint-Germain - Commune de Marcilly-la-Campagne - Cession d'un terrain à la société TECHNOBOIS
- 2 - Zone d'activités de l'Arbre Saint-Germain - Commune de Marcilly-la-Campagne - Cession d'un bâtiment à la SCI VALERIU
- 3 - Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint-André-de-l'Eure - Cession d'un terrain à la société EC SERVICES
- 4 - Zone d'activités du Long Buisson 2 - Commune du Vieil-Evreux - Cession d'un terrain à la SAS 2M INVEST

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- 5 - IFSI et parking silo - Installation de production solaire photovoltaïque - Conventions de mise à disposition de toiture et de désignation du maître d'ouvrage EPN/SIEGE
- 6 - Campus connecté d'Evreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention 2023
- 7 - Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2023

ADMINISTRATION

- 8 - Délégué à la protection des données - Mutualisation de la fonction - Convention EPN/communes

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

- 9 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce - Subvention de fonctionnement 2023
- 10 - Association Normandy Rock - Festival ' Rock in Evreux ' 6ème édition - Subvention de fonctionnement 2023
- 11 - Comité départemental cycliste de l'Eure - Championnat de France cycliste masters 2023 - Subvention

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12 - Projet urbain partenarial - Commune de la Baronnie - Impasse de la Houssaye - Extension du réseau d'eau potable
- 13 - Convention de rétrocession préalable - Commune d'Aviron - Rue du Château - Lotissement IMNOMA
- 14 - Convention de rétrocession préalable - Commune de la Couture-Boussey - Le Clos aux Allemands Lotissement AVENIR IMMOBILIER
- 15 - Evreux - Aménagement du secteur de Cambolle - Appel à projets - Désignation du Lauréat

MOBILITÉS

- 16 - Transports en commun - Tarification
- 17 - Transports scolaires – Règlement - Révision

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

- 18 - Droit commun - MonLogement27 - Commune d'Evreux - Propriété Rose - Restructuration de 8 logements - Subvention communautaire
- 19 - Droit commun - SILOGE - Commune d'Evreux - Place de la République - Rachat trois logements à Habitat Coopératif de Normandie - Transfert de garantie d'emprunt de HCN à SILOGE
- 20 - Droit commun - Monlogement27 - Commune d'Evreux - Quartier de la Madeleine - Réhabilitation immeubles Pelvoux et Lautaret - Subvention communautaire
- 21 - Commune de Saint-André-de-l'Eure - Application de l'article 55 de la loi SRU - Demande d'exemption campagne 2023-2024

INSERTION

- 22 - Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud - Subvention de fonctionnement 2023
- 23 - Atelier et Chantier d'Insertion CURSUS - Subvention de fonctionnement 2023

EMPLOI

- 24 - ADIE - Subvention de fonctionnement 2023
- 25 - Initiative Eure - Subvention de fonctionnement 2023

COHÉSION SOCIALE

- 26 - Projet Social d'Agglomération - Convention Territoriale Globale - Avenant
- 27 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2023 - 1ère phase - Attribution de subventions

POLITIQUE DE LA VILLE

- 28 - Contrat de ville - Programmation 2023 - 1ère phase - Attribution de subventions

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- 29 - CISPD - Programmation 2023 - 1ère phase - Attribution de subventions

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

- 30 - Afac-Agroforesteries et Afac Haies et Bocages de Normandie - Adhésion

VOIRIE

- 31 - Gauciel- Création d'une aire de stationnement - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention

RESSOURCES HUMAINES

32 - Recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

33 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Demande de renouvellement du label

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

34 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - EAC Triathlon - Subvention 2023

35 - Soutien au sport de compétition de haut niveau – Evreux Volley Ball - Subvention 2023

36 - Soutien au sport de compétition de haut niveau – St Sébastien Sports Hand Ball - Subvention 2023

REVENUS ET CHARGES

37 - Amicale des Retraités Territoriaux Evreux - Amicale du Personnel de la ville d'Evreux et d'EPN - Subvention 2023

FINANCES

38 - Reprise anticipée des résultats 2022

39 - Vote des taux d'imposition 2023

40 - Budget primitif 2023

41 - Exercice 2023 - Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

42 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget mobilités

43 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière scientifique

44 - ZAC du long Buisson 1 & 2 - Versement de subventions d'investissement

45 - Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activités

46 - Clôture du budget de la Rougemare - Reprise de provision pour risque

47 - Gestion active de la dette

REVENUS ET CHARGES

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Merci. Mes chers collègues, bonsoir à vous pour ce Conseil communautaire du 4 avril 2023. Quelques informations avant de débiter notre Conseil. Tout d'abord, vous le savez, Rémi PRIEZ a démissionné de ses fonctions de Vice-président de l'Agglomération ; il vient aussi de démissionner de ses fonctions de Maire de Boncourt ; il reste conseiller municipal. L'élection du ou de la nouvelle Maire de Boncourt est prévue demain mercredi 5 avril. Ce soir, le maire de Boncourt sera donc excusé.

Consécutivement à la démission de Fernand BARRAL, Maire historique de Cierrey, Monsieur Bruno SUPPLICIAU a été élu Maire de Cierrey samedi dernier 1^{er} avril, et ce n'est pas un poisson d'avril. Je vous propose donc d'accueillir Bruno SUPPLICIAU parmi nous. Je vous propose également, si vous en êtes d'accord, un tonnerre d'applaudissements pour Fernand BARRAL.

Applaudissements.

Fernand, tu restes conseiller municipal ; la nouvelle équipe sera bien entourée.

Consécutivement à la démission de Monsieur Florent CRISTOBAL, conseiller communautaire de la commune de Saint Sébastien de Morsent, c'est Monsieur Christian MATHURIN qui désormais intègre notre Conseil communautaire ; bienvenue à Monsieur MATHURIN.

De la même manière (déjà, les élus démissionnent beaucoup en ce moment), consécutivement à la démission de Monsieur Rabah IDIR, conseiller communautaire de la commune d'Evreux, c'est Monsieur Olivier VERMEULIN qui intègre ce soir le Conseil communautaire. Bienvenue à lui.

Approbation du PV du Conseil communautaire du 7 février 2023

M. Guy LEFRAND

Toutes ces modifications étant actées, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir adopter le procès-verbal du 7 février 2023, qui vous a été envoyé par mail et qui se trouve également dans le dossier du présent Conseil. Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte** le Procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 7 février 2023. Je vous demande également, mes chers collègues, de bien vouloir acter la réception par vous-mêmes du compte-rendu du Bureau communautaire du 7 mars 2023 qui vous a été envoyé par mail.*

1. Zone d'activités de l'Arbre Saint-Germain - Commune de Marcilly-la-Campagne - Cession d'un terrain à la société TECHNOBOIS

M. Guy LEFRAND

La première délibération à l'ordre du jour, mes chers collègues, appelle la cession d'un terrain à la société TECHNOBOIS sur la commune de Marcilly-la-Campagne.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Bonsoir. Monsieur BRARD, ancien responsable commercial Nord chez Euro Lamellé, a créé la société NORMA'BOIS qu'il a implantée sur le parc d'activités de l'Arbre Saint-Germain à Marcilly-la-Campagne, tout en continuant son activité de salarié. En 2018, l'entreprise NORMA'BOIS affichant une croissance importante, Monsieur BRARD a décidé de quitter son poste de salarié afin de consacrer l'intégralité de son activité à son entreprise, et a conclu un partenariat avec son directeur général en vue de créer une seconde société, l'entreprise TECHNOBOIS, qu'il a installée dans le même bâtiment que l'entreprise NORMA'BOIS à Marcilly-la-Campagne. NORMA'BOIS est spécialisée dans le négoce de combustibles bois : granulés de bois, bûches et bois de chauffage. L'entreprise réalise 95 % de son chiffre d'affaires auprès des particuliers. L'entreprise possède deux camions pour la livraison de granulés en vrac pour particuliers et collectivités. Elle compte notamment comme clients la Ville de Mantes-la-Jolie et la BA 105 d'Evreux. 100% des granulés vendus sont fabriqués en France (fournisseur : Crépito). Affichant une croissance constante de 20 %, l'entreprise NORMA'BOIS a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 M€ en 2022. TECHNOBOIS est spécialisée dans le négoce de matériaux bois : bois de charpente, laine de bois, lames de bois pour terrasses... L'entreprise réalise 90 % à 95 % de son chiffre d'affaires avec des professionnels, principalement des charpentiers. Affichant également une croissance constante de 20 % par an, l'entreprise TECHNOBOIS a réalisé un chiffre d'affaires de 2 M€ en 2022. En 2020, Monsieur BRARD a acheté une seconde parcelle sur le parc d'activités de l'Arbre Saint-Germain à Marcilly-la-Campagne afin d'y agrandir le bâtiment et la surface de stockage de ses deux entreprises et créer un showroom pour l'entreprise NORMA'BOIS. Compte tenu de la croissance du marché du bois, l'entreprise TECHNOBOIS fait de nouveau face à un manque d'espace. L'entreprise emploie actuellement cinq personnes et projette de recruter à court terme un commercial spécialiste du bois, un cariste et un chauffeur. A moyen terme, le recrutement d'un second chauffeur et l'acquisition d'un camion supplémentaire sont également envisagés. L'objectif de ce projet est de pouvoir stocker les granulés de bois dans un silo dédié afin de faciliter le chargement des camions. Le second objectif est la construction d'un bâtiment sur cette même parcelle afin d'aménager une zone de stockage couverte pour ses propres besoins et de créer des boxes de stockage pour les artisans du secteur. Il est donc proposé de céder à la société TECHNOBOIS, dont Monsieur Julien BRARD est le gérant, une partie de la parcelle cadastrée XC 106 pour une superficie d'environ 6 000 m² située sur le parc d'activités de l'Arbre Saint-Germain à Marcilly-la-Campagne, au prix de cession de 9 € HT du m², soit environ 54 000 € HT augmenté de la TVA.

M. Guy LEFRAND

Merci pour toutes ces précisions. Avez-vous besoin de davantage d'informations ? Non. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à la société TECHNOBOIS ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XC 106, sur le parc d'activités de l'Arbre Saint Germain à Marcilly-la-Campagne, d'une surface d'environ 6 000 m² , à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 9 € HT du m² , soit environ 54 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

2 - Zone d'activités de l'Arbre Saint-Germain - Commune de Marcilly-la-Campagne - Cession d'un bâtiment à la SCI VALERIU

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Marcilly-la-Campagne, toujours. La société C.C.P.V 27 a été créée en mars 2015 par Monsieur Aurélien VETU. L'activité principale de l'entreprise est le dépannage, la maintenance et l'installation de systèmes de climatisation de type pompes à chaleur de toutes marques. Monsieur VETU est également professeur au sein de l'AFPA et il souhaite créer une nouvelle formation de technicien frigoriste afin de former des jeunes et des personnes en reconversion qu'il pourra être amené à recruter par la suite.

L'entreprise emploie actuellement cinq personnes, dont une assistante commerciale recrutée le 1^{er} mars 2023. L'entreprise étant en constante croissance, Monsieur VETU prévoit l'embauche de deux personnes supplémentaires, dont un apprenti pour la rentrée de septembre 2023. Depuis le 1^{er} décembre 2022, la société C.C.P.V 27 est locataire de la cellule n°1 d'un bâtiment, propriété de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie (anciennement occupé par l'entreprise ATAV placée en liquidation judiciaire), situé sur le parc d'activités de l'Arbre Saint Germain à Marcilly-la-Campagne. Le bâtiment, d'une superficie totale de 1 200m², comporte quatre cellules de 300m² chacune. Monsieur VETU souhaite se porter acquéreur de l'ensemble du bâtiment afin d'y implanter le siège social de sa société. Il envisage de continuer d'occuper la première cellule de 300m² (dont il est locataire actuellement) et louerait les trois autres cellules de 300m² chacune à des entreprises artisanales du secteur. La cellule n°3 sera d'ailleurs occupée à compter du 1^{er} avril 2023 par la société BS MECANIQUE, société artisanale de mécanique de précision. Il est donc proposé de céder à la SCI VALERIUM (ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique), dont Monsieur Aurélien VETU est le gérant, le bâtiment d'une superficie d'environ 1200 m² et de sa parcelle de 5 800m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Un redécoupage parcellaire sera nécessaire afin de redéfinir les contours de la parcelle, compte tenu de sa configuration actuelle, et sera à la charge de l'acquéreur (surface réelle de l'ensemble du parc d'activités de l'Arbre Saint-Germain de 47 487 m², au prix de 670 000 € HT).

M. Guy LEFRAND

Des remarques, des observations ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à la SCI VALERIUM ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, le bâtiment d'une superficie de 1200m² et d'une partie de la parcelle cadastrée XC 106 du parc d'activités de L'Arbre Saint Germain à Marcilly-la-Campagne sur laquelle il est érigé, d'une surface d'environ 5 800 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 670 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

3. Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint-André-de-l'Eure - Cession d'un terrain à la société EC SERVICES

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Après une expérience de 5 ans chez COLAS (BTP) et de 5 ans comme gardien paysagiste au sein d'une propriété, Monsieur CAILLET a créé l'entreprise EC SERVICES en novembre 2006. Les activités principales de l'entreprise sont les travaux d'aménagement extérieur. Monsieur CAILLET développe son activité dans un rayon de 30 km autour de Mousseaux-Neuville. Il travaille avec des fournisseurs locaux tels que Gamm Vert, SMEE Eurovia ou Les Matériaux de l'Environnement, tous basés à Saint André de l'Eure. Tous les gravats de chantiers sont amenés au SETOM d'Evreux. Monsieur CAILLET favorise l'utilisation de matériaux biosourcés et de fabrication française et s'inscrit dans une démarche éco-responsable. L'entreprise compte aujourd'hui : un salarié gérant, un apprenti maçon du CFA d'Evreux, un ouvrier en CDI (résidant à Mousseaux-Neuville) et un ouvrier en CDD. Monsieur CAILLET envisage, à court terme, deux à trois recrutements supplémentaires. Dans le cadre du développement de son entreprise, Monsieur CAILLET souhaite faire l'acquisition du lot 5 du parc d'activités de La Croix Prunelle à Saint-André-de-l'eure d'une surface d'environ 1 000m². Il a pour projet d'y construire un bâtiment d'environ 250m². L'objectif de ce projet est de pouvoir stocker son matériel et d'aménager une salle de restauration pour son personnel. L'acquisition de la parcelle sera réalisée via les fonds propres de l'entreprise. Le coût de la construction est estimé à environ 70 000 €.

Il est donc proposé de céder à la société EC SERVICES la parcelle cadastrée ZM 297 pour une superficie d'environ 1000 m², au prix de 12 € HT du m², soit environ 12 000 € HT.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à la société EC SERVICES ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297, sur le parc d'activités de la Croix Prunelle à Saint André de l'Eure, d'une surface*

*d'environ 1000 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 12 € HT du m², soit environ 12 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

4. Zone d'activités du Long Buisson 2 - Commune du Vieil-Evreux - Cession d'un terrain à la SAS 2M INVEST

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Nous passons au Vieil-Evreux, à la cession d'un terrain à la SAS 2M INVEST.

COMPIN, établi à Evreux depuis 1953, est le leader européen de l'aménagement intérieur des transports en commun sur rails et sur pneus, interurbains et longues distances. L'entreprise est implantée au 1, rue du Guesclin, dans un bâtiment dont elle est locataire. Compte tenu du contexte économique, l'entreprise a engagé en août 2022, un plan de sauvegarde de l'emploi accompagné du licenciement de 55 salariés sur 113. Les actuels locaux de l'entreprise ne conviennent plus à leurs besoins (surface trop importante, bâtiment vétuste énergivore, et coûteux). COMPIN s'est rapprochée de l'entreprise 2M MEDIA, holding familiale basée dans l'agglomération lyonnaise et opérant dans le secteur d'activités de location de terrains et d'autres biens immobiliers afin de faire construire, sur une parcelle foncière d'environ 8759 m² cadastrée ZD 129 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, un bâtiment neuf dont COMPIN deviendrait locataire. L'enjeu de cette nouvelle installation est de permettre à l'entreprise COMPIN de poursuivre son activité sur Evreux. L'entreprise 2M MEDIA est présidée par Monsieur Marc STIFFANE et a réalisé un chiffre de 23 M€ en 2022. Une nouvelle société, la SAS 2M INVEST, a été créée par Marc STIFFANE pour porter le projet immobilier avec les garanties suivantes :

- Financement du projet sans emprunt ;
- Proposition d'achat de la parcelle sans condition suspensive de financement ;
- Proposition également d'inclure une condition suspensive de signature de bail entre la SAS 2M INVEST et la Société COMPIN, afin qu'ils soient les seuls autorisés à s'installer sur la parcelle ;
- Signature d'un bail de 12 ans, dont 9 ans ferme avec COMPIN.

Le prix de cession de cette parcelle est de 30 € HT du m². Il est donc proposé de céder à la SAS 2M INVEST (ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique) la parcelle cadastrée ZD 129 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, d'une surface d'environ 8 759 m² au prix de 262 770 € HT.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Merci de me donner la parole, Monsieur le Président et merci pour cette présentation. Avant de commencer, je vais saluer les nouveaux membres de notre Conseil d'agglomération. Nous avons une pensée amicale pour notre ami Fernand BARRAL.

Vous avez indiqué, Monsieur le Président, que notre agglomération attirait beaucoup. Or, parfois, elle est en difficulté pour retenir certains de ses fleurons, et c'est le cas dans cette délibération. Le dossier de l'entreprise COMPIN, la cession de terrains à l'entreprise 2M MEDIA, nous interpelle et nous voulions échanger avec vous à ce sujet.

Mes chers collègues, rappelons-le, l'entreprise COMPIN n'est pas une entreprise en difficulté, mais un groupe en plein essor au niveau européen, avec des dirigeants qui ont fait le choix, pour conserver leur marge de profits, d'une réduction drastique de coûts par des délocalisations, sacrifiant la moitié des effectifs, une sous-traitance en cascade et un appel anormal à des salariés intermittents. J'ai eu l'occasion d'interpeler le Ministre de l'Economie à ce sujet ; nous avons échangé avec le Ministre en charge du dossier, Roland LESCURE ; hélas, rien n'a pu être fait, ce qui montre la nécessité de retravailler le maillage territorial sur ces dossiers, et notamment de remuscler l'Etat qui n'a pas pu intervenir pour empêcher ce drame social de se produire. Rappelons que cette entreprise employait 400 salariés en 2020. Ce sont désormais 60 salariés. Le dernier PSE va entériner le licenciement de 6 élus du personnel et provoquer 5 démissions de salariés qui ont perdu confiance en cette direction. Dans les ateliers, les intérimaires deviennent plus nombreux que les CDI. Certains sont d'ailleurs d'anciens salariés de cette même entreprise, et sont rappelés. Les sous-traitants sont aussi très concernés, et inquiets. Les salariés de l'entreprise, toujours en lutte, suivent de très près la stratégie de leur entreprise et sont très vigilants sur l'avenir des emplois restants.

La justification fournie par les dirigeants de COMPIN, celle de la surface trop importante des locaux occupés actuellement (bâtiments vétustes, énergivores et coûteux) pourrait se comprendre. Cela pose cependant plusieurs questions, selon nous :

- Le site du nouvel emplacement et les locaux neufs situés au Long Buisson 2-Vieil Evreux ne garantissent pas qu'il n'y aura pas de difficulté avec le transfert de la production industrielle, exécutée actuellement au 1, rue du Guesclin ;

- La location de ce nouveau bâtiment au Long Buisson pourrait faire disparaître le lieu actuel de stockage de Brionne, sans pour autant pérenniser la production avec les emplois restants, ce qui reste un sujet de préoccupation pour les représentants des salariés. Une question se pose aux élus que nous sommes : faut-il entériner ou favoriser cela ? Une notion de solidarité départementale pourrait s'entendre, et devrait même être mise en avant ;

- En passant par le prestataire immobilier 2M MEDIA, et même avec la signature d'un bail de 12 ans, dont 9 fermes avec COMPIN, rien ne prouve que l'avenir industriel de ce site soit assuré. Il peut devenir un simple lieu de stockage, et ainsi se poursuivrait le transfert de la production actuelle en Pologne, comme déjà fait pour le TET Normandie, souhaité pourtant par Hervé MORIN sur les terres normandes. La preuve : la direction n'a pas voulu prendre d'engagement pour reconduire de deux ans les conditions négociées au cours du PSE, pour les salariés restant en place. En conséquence, ce dossier laisse à COMPIN toute latitude pour poursuivre ses restructurations sur l'ensemble du groupe. A notre sens, donner notre consentement sans garantie de maintien de l'activité industrielle et de l'emploi stable sur le futur site COMPIN Long Buisson, serait pour les élus d'EPN que nous sommes, en contradiction avec les souhaits de chacune et de chacun de développer l'attractivité de notre territoire. Ce serait aussi faire comme si rien ne s'était passé. Pour notre part, nous ne pouvons accepter. Nous invitons donc à voter contre cette délibération, à moins que celle-ci n'inclue des contraintes ou des éléments précis sur les questions soulevées. Nous sommes en attente de réponses pour déterminer notre vote, et disponibles pour un débat sur le sujet.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Aujourd'hui les activités qui resteraient à Evreux sont les activités d'ingénierie et l'activité du service rechange. Si nous n'acceptons pas la possibilité que COMPIN aille vers le Vieil-Evreux, ce sera une fermeture définitive de COMPIN. C'est un choix à faire ; sauver 55 emplois, c'est ce que nous vous proposons ce soir, ou voir ces gens-là partir ailleurs. C'est un choix.

M. Guy LEFRAND

Merci. Si je puis me permettre de compléter la réponse Mme HAGUET VOLCKAERT, nous avons porté l'entreprise COMPIN à bout de bras. Je rappelle que la Région, en tout cas la majorité régionale, a fait confiance à cette entreprise pour fabriquer les sièges des nouveaux trains de la région Normandie. Nous, les élus régionaux de la majorité, nous nous sommes impliqués pour le faire valider par le président Herve MORIN, dans le cadre de cette commande de nouveaux trains. Aujourd'hui, vous le dites vous-même, Monsieur VEYRI, vous qui avez de grandes relations au sein du gouvernement, cela ne suffit pas pour faire changer COMPIN. Je ne suis pas sûr que les conseillers municipaux d'Evreux et les conseillers communautaires ici, aient un poids suffisant pour faire changer d'avis COMPIN. Je ne peux que confirmer ce que dit Florence HAGUET VOLCKAERT, c'est-à-dire que oui, nous faisons un pari, mais nous faisons un pari gagnant ; si aujourd'hui nous refusons de voter cette délibération, COMPIN quitte Evreux. Très bien. Dont acte. Encore une fois, nous avons pris un maximum de précautions avec ce bail de 12 ans, dont 9 ans fermes, et nous nous disons que COMPIN restera, au moins en partie, à Evreux. C'est le pari que nous faisons aujourd'hui. On peut toujours mettre toutes les précautions que l'on veut, mais même vous avec toutes vos compétences à Paris, vous n'avez pas réussi à changer le cours des choses. Nous, nous faisons le pari d'essayer de garder COMPIN sur notre territoire. Je préfère effectivement la négociation et la discussion. Je ne pense pas que de faire voler des palettes devant COMPIN leur donnera envie de rester à Evreux, comme ce fut le cas sur d'autres usines, dans d'autres temps. Nous faisons le pari de la discussion et de la négociation. Bien sûr nous aurions préféré le développement de COMPIN sur Evreux, mais pour autant, encore une fois, je ne suis pas sûr que leur mettre le couteau sous la gorge leur donne envie de rester.

Monsieur VEYRI.

M. Timour VEYRI

Si je mets de côté les piques que vous nous avez adressées, sur le fond, c'est un débat totalement légitime, et vous êtes dans votre rôle. Vous proposez cette délibération et je comprends que vous nous fassiez cette réponse. Mais encore une fois, il est aussi dans notre rôle de poser un certain nombre de questions et d'essayer de mieux comprendre ce que vous avez en tête en termes de stratégie.

C'est bien, cela éclaircit effectivement le débat. Je tenais à dire deux choses, qui me semblent importantes ; quand nous intervenons auprès du Gouvernement, ce n'est pas parce que ce sont nos amis (je pense que je fais partie de ceux qui manifestent le plus contre le Gouvernement), c'est parce que nous sommes des élus locaux et que sur de tels sujets d'emploi, il est normal de faire intervenir les autorités compétentes, qui sont en capacité d'activer un certain nombre de leviers, de trouver des solutions, éventuellement financières, parfois en matière de contrainte. Donc effectivement j'ai pris mes responsabilités en tant que conseiller régional, avec le député Philippe BRUN, pour interpeller le Gouvernement, travailler avec lui pour voir ce qui était faisable, et surtout l'alerter. Parfois ce rôle d'alerte peut suffire, cela n'a pas été le cas, malheureusement. Ce que je constate encore une fois, c'est, au-delà des questions politiques et d'attaque des uns et des autres, que depuis de nombreuses années, gauche et droite confondues, nous avons fait un pas vers une direction, qui consiste à dire qu'on octroie notre confiance sans contrepartie. Cela a été le cas au niveau gouvernemental sous le gouvernement Hollande. Là, c'est le cas au niveau régional avec la majorité d'Hervé MORIN, et l'on considère effectivement qu'il ne faut pas trop mettre de contreparties, parce que cela risque de faire fuir les entreprises. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ça, pour plusieurs raisons ; une des raisons, c'est qu'il faut avant tout avoir une vraie discussion, avoir un partenariat avec les entreprises, aller au fond des dossiers, ce qui est tout à fait possible sans rentrer dans une logique agressive, ou quoi que ce soit. C'est également possible de le faire sans mettre des contraintes réglementaires terribles, mais cela suppose d'avoir la volonté de nouer ce type de partenariat. Ce que je constate, c'est que la confiance n'exclut pas le contrôle. Hervé MORIN a expliqué qu'en soutenant COMPIN, on soutenait l'emploi en Normandie et que l'on mettait des contraintes en échange de marchés publics, mais on voit que les contraintes, au final, n'ont pas pesé.

Là, une activité industrielle de notre territoire disparaît, elle part essentiellement en Pologne. Si nous voulons que le Front National continue à monter dans notre pays et sur le territoire, je pense que c'est vraiment comme cela qu'il faut s'y prendre. Il y a peut-être un signal à envoyer vis-à-vis de celles et ceux qui ont ce type de comportement. Je rappelle que lorsque nous discutons avec les salariés de COMPIN, ils nous disent que les salariés polonais, qui ne sont pas responsables de cette situation, ont été amenés sur le site pour faire des formations, et après piquer l'emploi de ceux qui les ont formés. Se pose donc aussi la question du signal que l'on envoie face à ce type de comportements.

Encore une fois, je comprends parfaitement votre position, elle est tout à fait respectable ; la nôtre consiste à dire que l'on ne peut pas continuer à ne pas au moins rappeler dans les textes nos objectifs de maintien d'emploi, et ne pas avoir ce type de dialogue exigeant lorsqu'on a ce type de partenaire. Pour ces raisons, s'il n'y a pas de dispositions en ce sens, nous voterons contre, afin de dire notre désapprobation vis-à-vis du comportement de cette société, et je pense que nous aurions intérêt à être un certain nombre à ne pas voter ce texte tel qu'il est, quitte à ce que la majorité soit un peu plus faible que ce qu'on peut souhaiter, parce qu'effectivement le but n'est pas qu'ils partent. Mais il faut qu'ils comprennent que nous sommes en colère. Je pense que les symboles comptent un peu et que les salariés de COMPIN auraient sans doute aimé sentir cette proximité. Soit il s'agit d'une urgence absolue et il faut le voter ce soir, et nous avons donné notre position, mais ne serait-ce pas possible de rediscuter avec eux pour essayer d'avoir des garanties sur les questions soulevées ? Si nous ne sommes pas à un mois après, c'est peut-être envisageable.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? 8 voix contre. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE (moins 8 voix contre et 3 abstentions) à la SAS 2M INVEST ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée ZD 129 sur la commune du Vieil-Evreux, d'une surface d'environ 8 759 m² à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 262 770 € HT augmenté d'une TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.***

5. IFSI et parking silo - Installation de production solaire photovoltaïque - Conventions de mise à disposition de toiture et de désignation du maître d'ouvrage EPN/SIEGE

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir, chers collègues. Cette délibération concerne deux conventions à passer entre EPN et le SIEGE 27. A la demande d'EPN, le SIEGE 27 doit réaliser une installation de production solaire photovoltaïque sur la toiture sud-est du futur IFSI, pour une surface de 193 m² pour la pose d'une installation photovoltaïque d'une puissance d'environ 33 KW. Pour ce faire, l'ensemble des biens nécessaires doivent rester à la disposition du SIEGE ; c'est l'objet de la première convention.

La convention de désignation du maître d'ouvrage présentée en annexe a, quant à elle, pour objet de préciser les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage du SIEGE à EPN pour le lot photovoltaïque.

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Président à signer ces conventions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques particulières ? Je rappelle que M. HUBERT ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE (moins 2 abstentions) (M. HUBERT ne prend part ni aux débats ni au vote) Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de mise à disposition et la convention de désignation du maître d'ouvrage pour le projet photovoltaïque mené par le SIEGE sur l'opération de construction d'un IFSI avec parking en ouvrage sur le site Saint-Louis à Evreux, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération et tout avenant à intervenir.***

6. Campus connecté d'Evreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Cette délibération concerne une subvention pour le campus connecté d'Evreux.

En mai 2021, EPN a été l'un des 89 lauréats de l'appel à projet « Campus connecté » dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » et du Programme d'Investissement d'Avenir porté par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'Université de Rouen Normandie, via son Campus d'Evreux, et le rectorat de l'Académie de Normandie sont cosignataires du projet.

En tant que chef de file, EPN porte la responsabilité de la mise en œuvre du projet et de son fonctionnement, y compris financièrement jusqu'à son terme en 2026, en mobilisant les partenaires signataires et les partenaires financiers. A ce titre, EPN :

- Perçoit l'ensemble des recettes et subventions prévues et conventionnées avec les financeurs ;
- Assure l'ensemble des dépenses éligibles liées au projet (hors valorisations) ;
- Assure les reversements aux partenaires impliqués financièrement, à savoir l'Université de Rouen Normandie.

Pour rappel des éléments financiers, le montant du budget prévisionnel (2021-2026) total du projet est de 592 500 €, dont 506 000 € de recettes (il y a une coquille dans la délibération). Reste à charge prévisionnel pour EPN : 30 500 € (soit 6 %). EPN, en tant que chef de file du projet, doit reverser annuellement à l'Université de Rouen Normandie sa part de la subvention au titre de la réalisation du projet Campus connecté, soit 10 000 € par an pendant 5 ans. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le Président à verser une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Campus connecté.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Pas d'abstentions. Adopté. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie de sa part de la subvention allouée au titre de la réalisation de sa part du projet Campus connecté pour l'année 2023, soit une subvention de fonctionnement de 10 000 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre***

7. Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021- 2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Université de Rouen.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit d'une subvention au campus d'Evreux.

Le campus d'Evreux regroupe l'IUT d'Evreux, une antenne des UFR Santé et UFR de Sciences, l'INSPE, répartis sur les sites de Tilly et de Navarre ainsi qu'une école universitaire d'audioprothèse sur le site de La Musse (Saint-Sébastien de Morsent). Avec ses 4 140 étudiants (là aussi il y a une coquille) post-bac recensés sur le territoire, environ 2 259 seront formés sur le campus universitaire d'Evreux. Le campus d'Evreux intégrera également d'ici 2023 administrativement :

- L'Institut de formation en soins infirmiers (IFS) ;
- L'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse ;
- L'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie La Musse.

Près de 50 % de ces étudiants proviennent du département.

La collectivité et l'Université de Rouen Normandie ont signé un partenariat quinquennal 2021-2025, fixant des modalités de soutien mutuel et des objectifs partagés déclinés autour des axes stratégiques suivants :

- Structurer et développer l'offre de formation universitaire ;
- Renforcer l'attractivité du campus universitaire d'Evreux ;
- Soutenir l'activité de recherche et de transfert technologique sur le Campus d'Evreux

Dans le cadre du partenariat, EPN met à disposition de l'Université trois agents et perçoit en contrepartie une recette annuelle de 103 064 € de la part de l'Université.

Il est proposé au titre de 2023 :

- Le maintien de la mise à disposition à l'Université de trois agents avec remboursement à EPN des salaires versés ;
- L'attribution d'une subvention à hauteur d'un montant annuel de 210 000 € au titre du soutien au campus d'Evreux de l'Université de Rouen Normandie.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention à hauteur de 210 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen Normandie, en soutien au Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2023, à hauteur de 210 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au bénéfice du campus universitaire ébroïcien, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir*

8. Délégué à la protection des données - Mutualisation de la fonction - Convention EPN/communes

M. Guy LEFRAND

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour. Il s'agit du délégué à la protection des données, dont nous avons largement parlé en Conférence des maires. Il doit d'abord passer en CST afin d'être validé.

Monsieur MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Je précise que ce contretemps n'empêche pas que nous allons vous envoyer le projet de convention que vous devrez signer une fois que la délibération sera possible, de façon à ce que vous puissiez rapidement me dire si vous voulez utiliser ce dispositif. Nous allons organiser des formations, de l'information et des audits, dès le mois de mai, plutôt que d'attendre le passage en CT, afin de gagner un petit peu de temps.

9. EPIC Office de Tourisme et de Commerce - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : Monsieur SIMON.

M. Stéphane SIMON

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour l'Office de tourisme et de commerce.

Il faut savoir que l'Office de tourisme et de commerce a signé une convention d'objectifs et de partenariat avec EPN, et que cette convention en vigueur pour 2021-2024 précise qu'EPN délibérera chaque année sur le montant de la subvention de fonctionnement octroyée à l'Office du tourisme. Le secteur du tourisme a été marqué ces dernières années par la crise du Covid. Malgré tout, depuis 2022, la consommation touristique et de loisirs est repartie. Je vous ai préparé une petite fiche synthétique à vous lire, concernant ce qui a été fait en 2022 :

- Près de 38 000 visiteurs accueillis au Comptoir des loisirs : 1 817 personnes accueillies en 2022 également ;
- La participation à des journées professionnelles de la création et la reprise d'entreprise ;
- L'accueil et l'orientation des porteurs de projets ;
- Un appui logistique à la Ville d'Evreux pour le Samedi des loustics, la Braderie des commerçants, la journée Halloween, la Saint-Nicolas ;

Le Comptoir des loisirs informe et assure la promotion du plan commerce EPN. La taxe de séjour s'est élevée cette année à 137 164,47 €. Nous avons 81 000 visiteurs sur le site web, alors que nous en avions 53 000 en 2021, 20 000 abonnés Facebook, 2 500 *followers* Instagram ; nous assurons plusieurs expositions au sein du Comptoir des loisirs. Nous avons aussi le label qualité tourisme, un accueil vélo et acteurs du tourisme durable. Cette année, il est demandé à EPN une subvention à hauteur de 525 000 €, contre 560 000€ en 2022, soit une baisse assez conséquente. Il vous est donc demandé d'accorder au Comptoir des loisirs une subvention de 525 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions. Merci pour les efforts consentis par le Comptoir des loisirs. Mme SALVAT.

Mme Laure SALVAT

Bonsoir Monsieur le Président, mes chers collègues. Depuis peu, membre du Conseil d'administration du Comptoir des loisirs, je tiens à féliciter le Président, les personnes siégeant au Conseil d'administration et le personnel actif du Comptoir des loisirs, par-delà ses actions. Néanmoins nous voyons la subvention encore baisser cette année. On fait ce qu'on peut avec ce qu'on a, j'ai envie de dire, mais cela met encore un coup dur à la promotion touristique et commerciale du territoire, de l'image, de la destination et de ses acteurs. La diminution progressive des subventions aux associations n'est pas un phénomène nouveau. Cette tendance est largement accrue ces dernières années avec la crise économique, les politiques de rigueur budgétaire et le fait que certaines collectivités choisissent de diminuer les subventions aux associations, croyant faire des économies. Or, pour les petites et moyennes associations, EPN reste un défenseur décisif, même lorsque la subvention est symbolique. Si les ressources publiques sont désormais minoritaires dans le financement des associations, elles demeurent essentielles. Si dans un premier temps, certaines associations se serrent la ceinture, réduisent le volume des actions, baissent la qualité des services ou demandent un surtravail aux bénévoles ou aux salariés éventuels, ceci ne peut durer qu'un temps. La rigueur budgétaire ne peut justifier l'affaiblissement de cette association, essentielle au bon fonctionnement du territoire, qui plus qu'une charge, constitue avant tout une richesse pour les communes et les territoires. Nous n'en sommes pas encore là mais soyons vigilants ; en l'espèce, la question de la dynamisation commerciale de notre cœur d'agglomération, durement éprouvée par la création de la zone Carrefour, et qui le sera encore bientôt après l'inauguration en toute discrétion, il y a quelques jours de Mc Arthur Glen, à laquelle à notre groupe s'est toujours opposé, mérite des moyens en hausse et une consultation urgente. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci Madame SALVAT. Je précise que le Comptoir des loisirs n'est pas une association, c'est un établissement public. Par ailleurs, et nous aurons l'occasion d'y revenir, dans le cadre du contrat de territoire que nous négocions avec la Région, nous sommes déjà engagés dans la négociation pour participer au dispositif ACTe proposé par la Région, puisque la Région fait beaucoup pour le commerce. Si nous mettons 100 000 € sur un fond, la Région apportera 200 000 €. Cela nous permettra d'avoir un fond de 300 000 € pour le commerce de l'ensemble de notre Agglomération. Encore une fois je félicite Monsieur SIMON, qui a très rapidement pris ses marques à la présidence du Comptoir des loisirs. Pour être très précis, le Comptoir des loisirs est un EPIC.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE (moins 8 abstentions) une subvention de fonctionnement d'un montant de 525 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2023.***

10. Association Normandy Rock - Festival « Rock in Evreux » 6ème édition - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : Monsieur SIMON.

M. Stéphane SIMON

Il s'agit d'un appel à subvention de fonctionnement pour l'association Normandy Rock et le Festival « Rock in Evreux ». C'est le premier festival normand de la saison d'été ; c'est un facteur d'attractivité important pour le territoire. Il se déroule sur trois jours, avec une articulation rock et électronique, une vingtaine d'artistes, un village d'exposants, des partenaires, des mécènes, deux scènes, des restaurants, des bars, des espaces détentes. Il se déroulera du 23 au 25 juin 2023. L'association Normandy Rock assure pleinement son rôle associatif, en faisant appel à des bénévoles, avec un apport de subventions publiques et des relations étroites avec les ressources techniques de la municipalité d'Evreux. Evreux Portes de Normandie a soutenu l'édition 2022 à hauteur de 80 000 €. Cette année, sur un budget total de 2 672 000 €, l'association Normandy Rock demande 80 000 € de fonctionnement, comme l'an dernier.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Olivier VERMEULIN

Mon intervention a pour but de questionner sur le pourquoi d'une telle subvention pour le Festival « Rock in Evreux », pour rappel, 80 000 €, par rapport à trois actions :

- Valoriser la scène régionale ébroïcienne ;
- Proposer des animations interactives autour du rock ;
- Mettre en avant les produits locaux.

Concernant le premier point, deux groupes régionaux seulement seront présents à cette édition. Il n'est pas mentionné que ces groupes sont de la région. En se basant sur les cachets des années précédentes, l'enveloppe de cette action s'élèverait approximativement à hauteur de 2 000 € : cachet par artiste à 200 €, avec un maximum de 10 artistes. Concernant la mise en avant des produits locaux, est-il possible de savoir en quoi cela consiste exactement ? Si cela concerne les vendeurs ambulants, ceux-ci paient leur emplacement par un pourcentage sur leur chiffre d'affaires. En quoi cela provoquerait une dépense pour le festival, en dehors d'une action de communication ? Restent les animations interactives ; si les cachets des groupes s'élèvent bien aux alentours de 2 000 € et que la mise en avant des produits locaux est à la charge des vendeurs et non des organisateurs, il reste donc une enveloppe très conséquente, plus de 75 000 €, pour des actions interactives autour du rock. Pouvons-nous avoir des informations qui expliqueraient une aide à un tel niveau ? Et quel est le projet ? Je vous remercie.

M. Stéphane SIMON

Ce budget est porté par l'association ; vous posez donc des questions qui à mon sens ne sont pas de notre ressort. Nous apportons une subvention à l'association, et après, ils font leurs actions.

M. Guy LEFRAND

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Je n'ai pas de compétences dans l'organisation de ce festival ; je me permets juste de faire le comparatif avec le Festival « Ça sonne à la porte », dont je chapeaute un tout petit peu l'organisation. Quand vous annoncez qu'il faut qu'il y ait un cachet de 2 000 € par artiste, vous êtes complètement à côté. Nous ne sommes pas dans ces sommes-là ; bien loin de là ! Un artiste de la qualité de ceux qui viennent sur Evreux ne sont certainement pas à 2 000 €. Ce n'est même pas ce que nous versons pour le Festival « Ça sonne à la porte », et nous avons des régionaux qui viennent.

M. Guy LEFRAND

Monsieur VERMEULIN.

M. Olivier VERMEULIN

Par rapport aux cachets, ce sont des sources de personnes organisatrices du Festival « Ça sonne à la porte ». Je ne parle pas des têtes d'affiche, je parle des groupes régionaux. Pour les têtes d'affiche, les budgets sont plutôt de 200 à 250 000 €. Je ne parle pas du tout des mêmes groupes.

M. Guy LEFRAND

Je ne connais pas de cachet de 2 000 € au Festival Rock ; c'est clair. Madame SALVAT expliquait tout à l'heure qu'il fallait soutenir les associations. Vous nous expliquez qu'il ne faut peut-être pas soutenir cette association parce que c'est « Rock in Evreux », je ne sais pas. Pour notre part, nous avons toujours fait le choix de soutenir ce festival ; nous continuons de le faire. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'association qui le dirige ; aujourd'hui, les artistes qui vont intervenir sont connus, les financements sont en cours.

On peut remettre en cause le festival. Pour notre part, nous souhaitons continuer à l'accompagner, comme le fait la Ville d'Evreux, comme le fait la Région, comme le fait le Département. Toutes les collectivités locales soutiennent ce festival.

Mme Laure SALVAT

Monsieur le Président, j'ai dit association, mais vous avez très bien compris, je pense, ce que je voulais dire. Mais Monsieur VERMEULIN voulait parler.

M. Olivier VERMEULIN

Par rapport aux cachets, je peux vous citer des noms de groupes qui sont passés les années précédentes, et qui ont touché entre 500 et 700 euros : les groupes Wolzovitch et Mandah ont touché ces sommes. La chanteuse Moonya qui est passée l'année dernière, n'a pas voulu me donner son cachet exact, mais était à 1 000 € maximum.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir, chers collègues. Je voudrais juste rappeler quelques éléments. Un cachet d'artiste ne consiste pas juste en « le » cachet de l'artiste. Ce sont aussi des fiches techniques : la partie sono et matériel, la partie catering, les loges et tout ce qui va avec. Il y a aussi la partie logement, transport, hébergement, et éventuellement nourriture. Un cachet ne consiste pas à seulement payer un artiste qui monte sur scène. Il y a tout ce qui est en amont, tout ce qui est préparation, etc. Actuellement, je ne connais pas d'artiste assez sérieux et de qualité, programmé au festival rock, qui soit en dessous de ce prix, parce qu'il y a un minimum de savoir-faire et de professionnalisme, afin d'avoir des concerts de bonne qualité, dans la lignée de l'ensemble de la programmation.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est toujours mieux quand un professionnel parle.

Monsieur VEYRI.

M. Timour VEYRI

Effectivement, c'est toujours mieux quand les professionnels parlent. Je vais dire un mot de ce festival, qui nous a beaucoup occupés ces dernières années. Je crois qu'il y a vraiment une question de confiance. La question que pose notre collègue VERMEULIN n'est pas tout à fait neutre ; je sais bien qu'ici nous avons l'habitude, et que 75 000 €, cela passe comme une lettre à la poste, mais quand nous demandons quel est le projet, quelle est la répartition budgétaire, que l'on nous dit « nous attendons de voir », et que le président qui porte ce projet depuis des années nous fait voter tous les ans des subventions exceptionnelles pour équilibrer un projet déficitaire de manière systématique, cela interroge. Je crois qu'il y a une dimension très simple, et qu'il faut mettre les pieds dans le plat sur ce dossier. Beaucoup de nos collègues ici, ont une confiance absolue en Monsieur LEFRAND, et votent quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse, quoi qu'il propose.

M. Guy LEFRAND

C'est très insultant pour les élus.

Brouhaha dans la salle.

M. Timour VEYRI

Pourquoi est-ce insultant ? Pourquoi la confiance serait insultante ?

M. Guy LEFRAND

Vous expliquez que les maires ne réfléchissent pas et ne sont pas capables de voter par eux-mêmes. Mais quelle honte !

M. Timour VEYRI

Je dis qu'il y a une confiance. Arrêtez de me faire dire ce que je n'ai pas dit.

M. Guy LEFRAND

Vous venez de le dire. C'est honteux !

M. Timour VEYRI

Ce n'est pas ce que je dis. Ce que je dis, c'est qu'il y a une confiance. Dans ce contexte, il est normal que ceux qui vous font confiance vous suivent. Il se trouve que nous n'avons pas ce même rapport à ce dossier, et qu'année après année, on nous demande de remettre la main au pot. Il est donc assez logique de demander à un moment ou à un autre des comptes, des rapports, des projets.

Sur ce projet, vous êtes content de votre coup, Monsieur LEFRAND, mais quand même !

M. Guy LEFRAND

C'est vous qui racontez des choses... arrêtez...

M. Timour VEYRI

Mais non, la question... le projet est important, il est donc tout à fait légitime de redemander un projet. Il n'y a pas de projet, à part une liste d'artistes (qui nous est proposée chaque année). Mais nous voyons chaque année que cela ne suffit pas. Il est donc logique que nous prenions la position qui est la nôtre. Je voulais juste expliciter notre vote, qui évidemment sera contre. C'est tout, ce n'est pas grand-chose.

Nous aurons l'occasion de discuter de ce sujet le jour où nous aurons les chiffres de l'édition de cette année ; et comme tous les ans, nous remettrons la main au pot. Je trouve cela dommage, cela commence à se voir.

M. Guy LEFRAND

Malheureusement, sur ce dossier, vous avez manqué une occasion de vous taire, vous avez méprisé les élus, et comme vous le dites vous-même, c'est comme cela que l'on fait monter les extrêmes. Je ne vous félicite pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? 8 voix. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 8 voix contre)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'association Normandy Rock pour l'édition 2023 du Festival Rock in Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

11. Comité départemental cycliste de l'Eure - Championnat de France cycliste masters 2023 - Subvention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur SIMON.

M. Stéphane SIMON

Ce dossier concerne le Championnat de France cycliste masters 2023 ; il se déroulera sur trois jours et accueillera entre 700 et 900 participants. C'est une compétition d'envergure nationale, avec des épreuves de courses en ligne, contre la montre, et des épreuves individuelles, à la fois pour les hommes et pour les femmes. Pour l'organisation de cette manifestation sur la commune des Baux Sainte Croix et du Plessis-Grohan, ils demandent une subvention de 5 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000 € au comité départemental de l'Eure pour l'organisation des championnats de France cycliste et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

12. Projet urbain partenarial - Commune de la Baronnie - Impasse de la Houssaye - Extension du réseau d'eau potable

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, il s'agit du Projet Urbain Partenarial, le dispositif qui permet de faire payer à un aménageur ou à un particulier qui veut aménager un terrain des équipements publics qui normalement sont à la charge de la collectivité. En l'occurrence, il s'agit de Monsieur Daniel BUISSON, qui envisage de viabiliser quatre lots sur la commune de la Baronnie. La réalisation de cette opération d'aménagement nécessite l'extension du réseau d'eau potable, pour un montant de 21 120 € TTC. Dans la mesure où Monsieur BUISSON est le seul à profiter de cette extension, il est proposé de lui faire supporter 100 % de cette dépense. Vous savez également qu'en matière de PUP, il est prévu une exonération de la taxe d'aménagement, mais limitée à une certaine durée ; il faut que la construction se réalise dans un délai, proposé ici à 5 ans.

M. Guy LEFRAND

Merci. Dossier classique. Pas de remarque, je suppose ? Pas d'oppositions ? Une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins 1 abstention)** un périmètre de Projet Urbain Partenarial en application de l'article L.332-11-3 II. du code de l'urbanisme pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable ; **DECIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir la parcelle comprise dans le périmètre (parcelle cadastrée C 25 lots 3 et 4 sur la commune de la Baronnie), pour un montant estimé de 17 600,00 € HT, à réaliser avant fin 2023 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par M. BUISSON à hauteur de 100% du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 17 600 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre M. BUISSON et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec M. BUISSON et les futurs

acquéreurs potentiels des parcelles concernées par le périmètre de Projet, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

13. Convention de rétrocession préalable - Commune d'Aviron - Rue du Château - Lotissement IMNOMA

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une convention de rétrocession préalable sur la commune d'Aviron, pour faire un lotissement. A EPN, nous avons une réflexion un peu globale sur ces rétrocessions préalables. Il est proposé aux communes de conclure cette convention entre l'aménageur, la commune et EPN, afin qu'EPN puisse contrôler la qualité des travaux de construction du lotissement, notamment des voiries et des réseaux. Lorsque le lotissement sera réalisé, la voirie sera rétrocédée en propriété à la commune et en gestion à l'Agglomération. Le dossier n° 13 concerne un bâtiment situé à Aviron, 8 terrains à bâtir. La commune, souhaite, avec le lotisseur IMNOMA et EPN, signer cette convention de rétrocession préalable.

M. Guy LEFRAND

Merci. Dossier classique. Pas de remarques particulières ? pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement IMNOMA sous la référence PA 027 031 22 F 0001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune d'Aviron et la société IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

14. Convention de rétrocession préalable - Commune de la Couture-Boussey - Le Clos aux Allemands Lotissement AVENIR IMMOBILIER

M. Guy LEFRAND

Même sujet pour la 14.

M. Xavier HUBERT

Exactement. Même sujet, à la Couture-Boussey : 24 terrains à bâtir, le Clos aux Allemands. Une convention de rétrocession préalable avec le lotisseur AVENIR IMMOBILIER, la commune et EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement AVENIR IMMOBILIER sous la référence PA 027 183 22 F 0001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de la Couture-Boussey et la société AVENIR IMMOBILIER ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

15 - Evreux - Aménagement du secteur de Cambolle - Appel à projets - Désignation du Lauréat

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant va vous permettre de vous tenir informés de l'aménagement du secteur de Cambolle. Cette délibération n'était pas nécessaire, puisque c'est une compétence hors Conseil communautaire, qui nous permet de vendre, suite à un appel à projets, et après avoir entendu les différents candidats. Néanmoins, il nous a semblé utile, voire nécessaire, de vous présenter ce projet, puisqu'il s'agit probablement du dernier quartier d'Evreux qui pourra être construit. Il était donc important que vous puissiez avoir l'ensemble des éléments actuels. Il y a donc eu un appel à projets ; 12 candidats avaient retiré leur dossier, 4 ou 5 avaient répondu. Après plusieurs auditions par un jury contenant à la fois des élus et des techniciens, c'est le projet que Xavier HUBERT va vous présenter, qui a été finalement retenu.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, un projet du groupe Edouard Denis. Un Powerpoint va vous présenter quelques vues de ce projet. Comme l'a rappelé le Président, c'est le dernier quartier d'Evreux qui sera aménagé ; il est une sorte de trait d'union entre le quartier de Cambolle et l'hôpital. Nous pouvons nous arrêter un petit instant sur cette vue ; vous voyez sur la gauche l'hôpital, et en bas le quartier de Cambolle.

Cette zone de 50 hectares sera divisée, on le voit bien, en deux grandes parties : une partie urbanisée et une partie laissée en nature, boisée d'ailleurs, qui servira à des hectares de compensation avec la déviation sud-ouest d'Evreux. En ce qui concerne les deux zones habitées : une zone au nord, avec des habitations, et en façade de l'hôpital une zone de services et de commerce, qui pourra être en lien avec l'activité de l'hôpital, avec les personnes qui auront peut-être des besoins quand elles iront visiter des membres de leur famille hospitalisés. En ce qui concerne la zone plus au sud, un peu plus étendue, j'ai oublié de préciser qu'il y a une centaine d'habitations au nord et une centaine au sud (environ 200 habitations en tout). Il y aura près de la RN1013 une zone d'activités économiques ; le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) installera probablement un centre d'appels et un centre d'intervention, et regroupera un certain nombre de services techniques. Les points forts du projet sont tout d'abord de ne pas faire une zone entièrement bâtie, mais de laisser naturelle une bonne partie de cette zone, avec des cheminements ; cela favorisera la question de l'eau, puisqu'un écoulement se fera plus naturellement vers Evreux, vers le sud. Deuxième point fort : le groupe Edouard Denis propose un prix significatif, 4,9 M€, pour acheter l'ensemble de la zone. Par rapport aux offres concurrentes, c'était significativement fort. De plus, Edouard Denis propose de prendre à sa charge l'intégralité des travaux, de voirie notamment, de sous-sols, de réseaux, et cetera. Là encore, rien à déboursier pour EPN, même si cela fait partie de nos compétences. Edouard Denis propose une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), c'est-à-dire un système qui permettra de connaître à l'avance ce que pourraient être les maisons : maisons individuelles, maisons en bande avec du bois, de la brique, des matériaux locaux. Même si ça n'est pas totalement stabilisé, ce qui est important dans cette vente en VEFA, c'est que les constructions pourront être représentées à l'avance et donc avoir une certaine harmonie entre elles. Enfin, si l'on veut essayer de zoomer dans le temps, la phase un sera la première phase à être construite, puis la phase 2, plus au sud, dans un deuxième temps. Entre aujourd'hui et la fin du premier semestre, nous signerons la promesse de vente. Toute l'année 2023 sera consacrée à stabiliser le projet et à déposer le permis de construire et d'aménager, pour l'obtenir début 2024, pour des constructions qui pourraient être faites à partir de l'année 2025.

Voilà ce projet tel qu'il a été retenu ; il vous est demandé de délibérer pour accepter l'offre du groupe Edouard Denis.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur VERMEULIN.

M. Olivier VERMEULIN

Il y a urgence vitale à défendre les terres ; qu'elles soient agricoles, naturelles ou forestières, elles sont indispensables à la biodiversité, à l'alimentation humaine et la préservation du climat. La loi Climat du 28 août 2021 a reconnu cette nécessité en fixant l'objectif de zéro artificialisation nette des sols en 2050. Il est constaté que depuis 2010, de nombreuses villes, malgré le fait qu'elles perdent des habitants, continuent l'étalement urbain pour l'usage d'habitations. Evreux en fait partie. Pour rappel : moins 2 000 habitants entre 2016 et 2000. L'autre grand problème de l'étalement urbain est qu'il entraîne irrémédiablement l'usage de l'automobile. La loi Climat indique également que sur l'échéance 2021-2031, la consommation totale d'espaces observée à l'échelle nationale devra être divisée par deux par rapport à la période 2011-2021. On peut comprendre l'intérêt pour les soignants d'être à proximité de leur travail, mais la situation climatique nous oblige à penser la ville autrement que par l'étalement urbain.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur SENKEWITCH.

M. Georges SENKEWITCH

Merci. Comme je l'avais déjà évoqué lors de la Conférence des Maires, c'est un projet intéressant et ambitieux ; simplement un petit point par rapport à l'accessibilité, notamment en sortie du site. En effet, actuellement, on ne sort que sur le giratoire de Cambolle. A été évoquée une possibilité, plus bas, mais peut-être plus en entrée qu'en sortie. Il y a peut-être une réflexion à avoir par rapport aux périphéries de ce projet. Deuxième point par rapport à la partie boisée ; sont évoquées des mesures compensatoires de l'Etat, via la DREAL, pour un reboisement sur la partie sud. Est-ce que cela vient en plus ou en même temps que la partie boisée entre le giratoire de Cambolle sur la partie supérieure, déjà acquise par EPN ?

M. Xavier HUBERT

En ce qui concerne la compensation, c'est l'addition des deux ; on ne renonce pas au reboisement un petit peu plus au-dessus. Dans le projet proposé, environ 15 hectares constitueront des hectares de compensation. Donc au total sur la zone : une petite quinzaine d'hectares sur le projet, un peu plus d'une dizaine d'hectares déjà fléchés au-dessus, sur des terrains qui appartiennent à l'Agglo. En ce qui concerne les accès, nous allons regarder ; c'est vrai que nous avons envisagé des accès possibles au milieu de la côte.

Un examen aura lieu pour savoir si un accès serait possible des deux côtés. Ce n'est pas évident mais ça n'est pas totalement défini. Ce peut être une réflexion à prendre en compte. Bien sûr, à l'Agglomération, nous sommes tous sensibilisés à la question de l'artificialisation des sols, à la question de l'étalement urbain, de la densité, de la lutte contre la vacance. Tous les élus ici savent que lorsque nous avons travaillé un certain nombre de grands documents structurants, le PLUI, le PLUI HD, qui comporte également les déplacements et l'habitat, nous avons intégré ces éléments. Le SCOT également, bien sûr. Cela va être encore plus contraignant avec les lois sur le zéro artificialisation nette, si elles sont votées. Justement il me semble que la présentation de ce projet est la traduction de ce que nous faisons en prenant en compte cela. Parce qu'il est bien certain qu'il y a 10 ans un tel projet sur la zone de Cambolle, cela n'aurait pas été cela ; cela n'aurait pas été 25 hectares laissés à la nature, avec des possibilités de chemins piétonniers, avec de la forêt créée ou recréée. C'est évidemment la traduction de ces nouvelles contraintes, que nous avons bien prises en compte. C'est le dernier quartier d'Evreux qui pourra être construit. En dehors de cela, nous essaierons de travailler la densité et de lutter contre la vacance. En ce qui concerne l'automobile, c'est vrai que je n'en ai pas parlé, mais c'est l'occasion pour moi de le faire ; évidemment que les zones et les liaisons de transports en commun seront faites et desserviront cette zone avec l'hôpital, pour favoriser l'usage du transport en commun et diminuer en ville l'usage de l'automobile.

M. Guy LEFRAND

Je me permets de compléter ce dernier élément. Vous voyez sur la gauche au-dessus du giratoire cet espace qui a vocation à être un espace de parking partagé, mutualisé entre l'hôpital et la zone d'activité, mais également une aire de covoiturage et un parking de délestage. L'objectif est justement de limiter au maximum l'utilisation des véhicules en les stabilisant sur ce secteur et éviter qu'ils n'aillent à l'intérieur de l'Agglomération.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? 4 également. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTE (moins 4 voix contre et 4 abstentions)** l'offre du groupement Edouard DENIS formulée dans le cadre de l'appel à projets du secteur Cambolle à Evreux ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à finaliser les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité, en vue de la signature d'une promesse de vente, qui sera soumise à décision lors du prochain conseil communautaire et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet.*

16. Transports en commun - Tarification

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur DOUARD, avec Monsieur NORBLIN.

M. Daniel DOUARD

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons vous parler de la mobilité. Vous savez qu'en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Evreux Portes de Normandie a la charge de l'organisation et de l'exploitation du transport en commun urbain et non urbain, des services de transport scolaire et plus globalement des services de mobilité dans l'ensemble de l'Agglomération ;

En 2021, le périmètre d'intervention et les compétences d'Evreux Portes de Normandie sur la mobilité se sont élargis, avec le transfert du transport scolaire de la Région Normandie. Ce fait est une compétence obligatoire.

Ce transfert s'est accompagné d'une relance de contrats auprès d'entreprises de transports, avec une hausse sensible : à titre d'exemple, le contrat de transport sur le périmètre de Saint-André-de-l'Eure est passé de 1,09 M€ en 2017 à 1,39 M€ en 2023, soit une hausse de 27 %, alors qu'en même temps les tarifs des transports n'ont pas augmenté. L'activité de mobilité est particulièrement sensible aux variations du contexte économique et de l'énergie. Plusieurs indices INSEE permettent de suivre ces évolutions : l'indice des prix à la consommation, l'indice du coût du gazole et l'indice des coûts du transport routier de passagers par autobus et cars. Entre 2017 et 2023, ces trois indices ont respectivement augmenté de 14,1%, 48 % et 26,3%.

En l'absence de révision tarifaire depuis 2014 pour les lignes commerciales (2 840 abonnements annuels en 2021), et depuis 2017 pour les lignes scolaires (environ 3 600 élèves en 2021), cette augmentation continue des dépenses génère des difficultés à financer le fonctionnement et à dégager un autofinancement permettant de réaliser les investissements en matériels roulants et en infrastructures.

Comme vous le savez, nous avons quand même fait beaucoup de choses sur les transports :

- Renouvellement de la flotte, avec 4 bus qui roulent aujourd'hui au GNV ; le GNV est très bien pour l'environnement mais plus cher que les bus classiques, à l'achat et au fonctionnement ;
- Transport à la demande ;
- Opération « Bonus vélo ». La boutique vélo s'est mise en place ; 300 vélos ont été loués ;
- Travaux d'aménagement du réseau cyclable ;
- Ouverture prochaine d'un parking vélo de 50 places à la gare.
- Projet de la gare en cours.

Tout cela se fait en l'absence d'une révision tarifaire. Toutes ces difficultés sont compensées par plusieurs levées, puisque nous avons quand même prévu l'augmentation des recettes perçues auprès des usagers. La subvention d'équilibre versée par le budget principal d'EPN est revue chaque année. Par ailleurs, il est toujours possible de récupérer auprès de l'administration fiscale un montant de la TVA qui n'est pas négligeable, de 1,3 M€, mais qui est cependant soumis à une obligation : respecter un ratio entre les recettes et les dépenses, supérieur à 10 %. Afin de réduire la subvention d'équilibre supportée par le contribuable (et je crois que vous aurez à le voter dans le budget) et ayant exploré toutes les économies de gestion, le groupe de travail d'élus a étudié la possibilité d'une légère augmentation des tarifs permettant de sécuriser la situation financière du budget face à l'augmentation mécanique des dépenses, tout en restant acceptable pour les usagers.

M. Raphaël NORBLIN

Mes chers collègues, bonsoir. Daniel vous l'a dit, nous subventionnons la mobilité sur notre territoire à hauteur de 90 % ; c'est quelque chose d'important pour nos usagers. La hausse des tarifs est de 14 % : le tarif urbain passera de 1,20 à 1,40 € quand les usagers régleront auprès du chauffeur. Les tarifs à la journée et les tarifs pour 10 voyages perdurent. Sachez que nous sommes passés de 51 tarifs possibles à une trentaine. La diminution est considérable ; elle n'est pas terminée. Au regard de ces évolutions tarifaires que je ne passerai pas toutes en revue, il existe un tarif social, mis en place sur tout le périmètre de l'Agglomération ; il n'existait pas sur le transport scolaire. Le tarif va passer, pour les primaires et les maternelles, de 40 à 55 €, pour les lycéens et les collégiens, de 80 à 110 €. En parallèle, la Région fait évoluer ses tarifs de 120 à 130 €. Pour autant, les personnes qui seront le plus en difficulté bénéficieront du tarif actuel ; elles ne subiront aucune augmentation. Nous avons aussi tenu à privilégier la mobilité inclusive. Les personnes qui ont des difficultés à se déplacer bénéficieront des tarifs de « Monsieur tout le monde » ; nos anciens bénéficieront d'un tarif social à hauteur de 20 €, et de 120 € pour un tarif plein. Voilà ce que nous vous proposons ce soir de voter, si Monsieur le Président vous demande de passer au vote.

M. Guy LEFRAND

Je vais d'abord proposer à Madame COLLIN de prendre la parole.

Mme Isabelle COLLIN

Merci, Monsieur le Président. Je voulais d'abord remercier le Président et les vice-présidents de la Commission n°1. Le bilan du transfert est assez positif ; je vous remercie de ces informations qui sont très factuelles et précises. Toutefois, l'an dernier au sein de cette enceinte, une élue, au moment du vote du budget, avait exprimé ses doutes sur le coût de fonctionnement du transport, notamment scolaire ; elle avait souligné l'augmentation du carburant et s'interrogeait sur le fait que cela ne soit pas pris en compte dans les propositions budgétaires 2022. Voilà le résultat un an après : une augmentation sur le transport scolaire, entre les anciens tarifs uniques à 40 € et le plein tarif pour les élèves d'EPN à 55 € par exemple pour les maternelles, soit une augmentation de 37 %. Vous nous dites que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 10 ans et que les carburants eux, ont augmenté ; mais cela n'est pas nouveau et cela est persistant depuis plusieurs années. Qu'est-ce que cela traduit ? Cela traduit un manque dans la rigueur de la gestion budgétaire et de la planification ; cette augmentation était assez prévisible depuis l'an dernier. Et de par cette augmentation forte, on oublie le quotidien des habitants. A l'heure où le dérèglement climatique est de plus un sujet quotidien de nos habitants, nous ne comprenons pas cette hausse. Et surtout, nous le verrons tout à l'heure, trop de hausses sont prévues pour que cela reste supportable pour les habitants de notre territoire : les déchets, les taxes, le prix de l'eau. Nous nous abstiendrons donc de voter cette trop forte hausse, dans l'attente d'une réflexion plus générale sur une nouvelle trajectoire budgétaire. Merci.

M. Guy LEFRAND

Mme LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Notre groupe souhaite aussi intervenir sur cette délibération concernant les tarifs des transports. Nous comprenons bien que l'activité de mobilité est particulièrement sensible aux variations du contexte économique et de l'énergie, comme c'est écrit dans la délibération. Cependant nous lisons aussi que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2014.

Comment est-ce possible de ne pas avoir proposé l'augmentation depuis 2014 et se retrouver cette année avec ces fortes, voire très fortes augmentations ? Tout le monde connaît les difficultés économiques de nos concitoyens en la période actuelle, et ces augmentations seront très difficiles à absorber par les habitants de l'Agglomération.

On note +14 % d'augmentation pour les abonnements annuels des adultes, des jeunes, des scolaires et des professionnels. Les prix des tickets pour les groupes de 10 personnes vont plus que doubler, passant de 5,10 € à 11 €. Cerise sur le gâteau, x 12 pour l'abonnement annuel senior, qui passe de 10 à 120 € ! J'ai même cru à un moment qu'il y avait une erreur et j'ai revérifié sur les deux tableaux ; c'est bien x 12. De plus, pas besoin d'être un militant écologiste pour voir que cette délibération est un non-sens à l'heure actuelle. Nous connaissons tous l'impact des transports individuels sur l'environnement. Nous devrions tous être incités à emprunter les transports publics ; or votre politique tarifaire n'a rien d'incitatif mais est plutôt dissuasive à l'utilisation des transports en commun. Savez-vous qu'un autobus, en plus de pouvoir transporter plus de monde, émet sept fois moins de gaz à effet de serre par heure et par passager qu'une voiture ? Les tarifs que vous souhaitez mettre en place vont à l'encontre du bon sens, tant au niveau du porte-monnaie des ménages que de la protection de l'environnement. Les augmentations de tarifs sont beaucoup trop brutales. En conséquence nous voterons contre cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Monsieur CRÉTOT

M. Didier CRÉTOT

Je me suis déjà exprimé et en commission et en Conférence des Maires : je ne suis pas du tout d'accord avec cette augmentation brutale des tarifs. J'aurais pour ma part préféré que cette délibération soit intégrée à la discussion budgétaire générale, dans la mesure où à force de multiplier les augmentations qui seront annoncées dans le vote du budget, on en rajoute, on en rajoute ; pour moi, par rapport à ce service public de transport, nous ne sommes pas dans une bonne logique. Je comprends bien cette question des 10 % pour pouvoir bénéficier de la TVA, mais là je crois que ce budget produit +14 % ; on aurait pu se limiter à 10 %. Se pose ensuite une question d'équilibre ; le transport scolaire augmente de 37 %. C'est quand même un service qui est rendu quotidiennement à nos familles. A la limite, je serais tenté de dire, moi qui prends le bus deux fois par an, que je pourrais y aller à pied, mais pour les gens qui vont être obligés tous les mois de payer +37 %, cela ne me semble pas acceptable. Je voterai donc contre cette proposition tarifaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame LESEIGNEUR.

Mme Diane LESEIGNEUR

Bonsoir. Je voudrais juste répondre à Madame COLLIN ; vous avez dit à un moment « problème de gestion ». Nous ne sommes qu'opérateurs de ce qui est décidé au niveau d'EPN, mais je ne peux pas vous laisser dire ça, d'autant plus qu'au Conseil d'administration de Transurbain, notre collègue Guillaume ROUGER salue toujours la gestion de Transurbain. Je vais davantage vous donner raison sur un point : mauvais timing, Ok, cela tombe mal, car nous allons voter plein d'autres d'augmentations en même temps. Cependant le fait de ne pas avoir augmenté depuis 2014 est assez simple à comprendre ; le fait de devoir intégrer l'interurbain a un peu déstabilisé l'ensemble de l'équilibre de la mobilité. J'ai presque envie de dire que si nous avons réussi à tenir depuis 2014 jusqu'à présent, sans rien avoir augmenté, avec l'optimisation des réseaux, les nouvelles dessertes mises en place... (je ne vais pas refaire la liste), c'est vraiment que nous avons optimisé un maximum. C'est quand même de la bonne gestion de pouvoir tenir le maximum de ce qui est à tenir. Aujourd'hui effectivement, on se prend de plein fouet l'augmentation du carburant mais aussi une augmentation des charges sociales et salariales de l'entreprise, qui est plutôt bien gérée. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais il n'y a pas eu de grève des transporteurs de Transurbain, qui assurent toujours le service public quoi qu'il arrive, toujours fidèles au poste. Je suis assez heureuse que nous ayons tenu jusqu'à présent. Nous étions quand même demandeurs depuis un moment d'une augmentation, bien sûr. Nous sommes allés jusqu'au maximum, mais là, nous sommes obligés de le faire. Dire que l'on augmente de 14 % ne veut pas dire grand-chose ; il faut regarder le prix au ticket, il faut regarder chaque ligne. Je pense que la photographie globale n'est pas mal ; nous avons pas mal simplifié. J'aurais voulu simplifier encore plus, parce qu'en termes de visibilité pour l'usager, cela reste encore assez compliqué, même si nous avons déjà beaucoup simplifié. Ce sera une prochaine étape.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Chers collègues, chère Diane, je ne connais pas le budget de Transurbain, donc je ne me permettrais pas de le critiquer. Lorsque je parlais de la problématique budgétaire, c'est celle de ce soir dans sa globalité et dans ce qu'EPN peut apporter en matière de budget annexe de transport.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Tout le monde a un petit peu expliqué son cas. Ce que je veux vous dire, c'est que nous n'avons pas fait la nouvelle tarification au hasard sans savoir ce qui se faisait à côté. Nous ne sommes pas les seuls à avoir des tarifs de ce même genre. Nous avons regardé, dans les EPCI qui nous entourent, les tarifs, depuis 2019, 2020, 2021. Ils sont tous dans les mêmes tarifs que nous, voire plus chers que nous. Nous ne sommes pas en dehors des prix qui se pratiquent autour. Je sais bien que c'est toujours cher de payer, mais comme vous le savez, on nous oblige à passer à 10 % pour pouvoir au moins récupérer 1,3 M€ de TVA nécessaire depuis que nous sommes passés en SPL ; ce serait dommage de faire un cadeau d'1,3 M€ à l'Etat, et surtout que le budget en a besoin. Et tout ce qui n'est pas pris sur les tarifs, est évidemment pris par le budget principal, c'est à dire tous les contribuables. Si ce n'est pas l'utilisateur qui paye, c'est le contribuable, et ce sont souvent les mêmes personnes. Que l'on prenne dans la poche de droite ou la poche de gauche, il faut payer. On n'est pas content quand il faut payer mais il faut bien faire une équité sur tout le territoire, sur l'ensemble du transport, et je pense que nous avons été équitables.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voulais confirmer ce que vient de dire mon collègue : en effet si cette augmentation n'était pas proposée ce soir, c'est le budget principal qui supporterait bien sûr la différence. Vous verrez tout à l'heure dans la présentation du budget qu'une question d'équilibre sera obligatoire pour équilibrer ce budget mobilité. C'est probablement plus d'un 1 M€ supplémentaire qu'il aurait fallu mettre dans le budget principal ; comme l'a dit Daniel, ce sont les contribuables de l'Agglomération qui auraient supporté cette hausse. Je ne suis pas pour les augmentations mais je ne trouve pas illogique que le consommateur soit le payeur, à un moment ou à un autre.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Je crois que ce que Mme COLLIN disait, c'est qu'avec ces délibérations successives qui prévoient des hausses massives sur les transports - mais nous aurons l'occasion de parler des autres hausses que vous proposez ce soir - on a le sentiment que chaque délibération peut avoir sa justification. M. BOREGGIO, vous dites que si l'on n'augmente pas les tarifs, ce sera soumis au budget principal ; il faut bien avoir à l'esprit qu'à la fin, ce qui finance ces hausses, c'est la même poche, la poche de nos concitoyens ; et eux, ne vont pas regarder cela en saucissonnant les délibérations. Ils vont regarder quelle est la perte de pouvoir d'achat, quelle est la perte, parfois, de services, qui va être proposée en parallèle de ces hausses tarifaires, ils vont regarder ce qui va peser concrètement sur leur budget à la fin du mois. Ce que disait Madame COLLIN très justement, c'est que l'accumulation de ces hausses, comme on ferait un hamburger... ce hamburger est assez indigeste à la fin du mois pour nos concitoyens.

M. Timour VEYRI

Ce débat est important, mais il ne faut pas y passer trop de temps parce que la soirée est roborative, pour reprendre l'image de Guillaume ROUGER. Néanmoins, nous avons l'occasion d'avoir un débat de fond sur les questions de politique publique et notamment sur les questions de transport. Je crois qu'il y a vraiment, sinon une incompréhension, mais une différence de point de vue sur le sujet. On nous explique qu'on n'a pas le choix - c'est un peu ce que disait notre collègue Diane LESEIGNEUR - pour des raisons budgétaires et d'organisation ; encore une fois elle est dans son rôle lorsqu'elle porte ce propos, mais lorsque l'on prend un peu de recul, la vérité est que si la situation budgétaire était meilleure, on pourrait verser une subvention d'équilibre, on pourrait faire un nombre de choses, on pourrait avoir une politique de transport un peu différente. Encore une fois, dans d'autres territoires que le nôtre, si nous regardons d'autres agglomérations, certaines ont mis en place le transport gratuit, ou des politiques tarifaires extrêmement fortes. Il y a différentes manières d'aborder cette question du transport. Là, le choix qui est fait consiste à dire que l'utilisateur doit payer, d'une certaine manière, les différentes augmentations. Cela a une implication forte et je suis en désaccord avec Guillaume ROUGER, lorsqu'il dit qu'à la fin c'est la même poche. C'est un peu le même argument que vous avez utilisé, Monsieur BOREGGIO ; ce n'est pas tout à fait vrai. Lorsque l'on essaie d'avoir des politiques incitatives, effectivement on peut dire qu'à la fin c'est le contribuable ;

mais ce n'est pas toujours le même contribuable. C'est quand même quelque chose qui peut inciter à prendre les transports en commun. Par ailleurs, l'idée, c'est quand même partout en France, de réfléchir à la manière dont on essaie d'orienter nos concitoyens vers le transport public. Là, il est évident qu'au-delà de l'action sociale soulevée par ma collègue Nathalie LAGOUGE, et par Didier CRETOT, se pose un sujet écologique.

Cette mesure va massivement pousser tous ceux qui le peuvent à emprunter plutôt la voiture, alors que ce n'est évidemment pas du tout le sens de l'histoire. Quand c'est plus cher, on fait des choix.

M. Guy LEFRAND

55 € par an pour le transport scolaire, je ne suis pas sûr que la voiture coûte moins cher.

M. Timour VEYRI

Nous aurons cette discussion au moment du budget, mais le problème, encore une fois, c'est l'addition, et c'est exactement ce que soulevaient nos collègues COLLIN et ROUGER, c'est que l'on additionne 50, 20, 30, 40, et qu'à la fin du mois cela fait des sommes assez importantes. C'est bien là la difficulté. Je comprends la discussion budgétaire précise et les arguments mis en avant par notre collègue Diane LESEIGNEUR, mais là il y a un problème d'image globale, et ce soir, lorsque la presse va se faire écho de nos délibérations, je pense que nos concitoyens vont se dire que les temps vont être très durs ; ils le sont déjà.

M. Raphaël NORBLIN

Mes chers collègues, j'entends vos propos et je rejoins Diane LESEIGNEUR qui nous dit que le timing n'est pas bon. Il faut le reconnaître, le timing n'est pas bon. Dont acte. Cela veut dire que l'année prochaine nous allons réétudier les tarifs de la mobilité. C'est ce que j'entends. Nous réétudierons les tarifs de la mobilité et nous verrons si nous décidons de passer une délibération pour les revoir, avec votre accord, bien sûr. Je voudrais quand même que vous ayez conscience qu'un enfant transporté en 2021 et un enfant transporté en 2023, c'est plus de 100€ ; on demande 110€ en regard de cela. Un enfant transporté en 2023, c'est 1 350 € en moyenne ; 110 €, 1 350 €. Je vous laisse calculer le ratio, vous comptez aussi bien que moi. A mon sens, ce n'est quand même pas une grosse augmentation. En regard de cela, je ne vous ai pas entendu réagir quand la Région est passée de 80 € à 110 € il y a trois ans. Il n'y a pas eu de réactions, et pourtant elle l'a fait. Et l'année dernière, elle est passée à 120 ; et en 2023, elle passera à 130. Figurez-vous que l'écart entre les 110 € et les 130 €, ce sont nos contribuables qui les payent. Et l'écart entre 1 350 € et 110 €, ce sont les contribuables qui les payent. Nos contribuables, ce sont les anciens des zones rurales qui ne prennent ni le transport en commun, ni le Samibus parce qu'ils ont 70 ans et qu'ils n'y ont pas accès, ni les lignes régulières parce qu'ils n'en ont pas, ni le transport scolaire. A un moment, on peut se regarder en face et se dire : certes c'est difficile pour tout le monde, mais même pour ces personnes qui vont subir ces augmentations de par leurs impôts. Même pour ces personnes, et elles, elles auront zéro service en plus.

M. Alain NOGARÈDE

Effectivement, si en 2014 nous avons commencé à augmenter de 3 % chaque année, nous serions à 3 %, mais la conjoncture n'était pas la même. C'est la conjoncture actuelle qui oblige à cette augmentation. Je côtoie les habitants d'EPN, et je vois que leur facture augmente tous les jours ; quand ils vont faire les courses, quand ils vont mettre du gasoil... Qui est le responsable ? Est-ce que ce sont uniquement les gens qui sont autour de cette table ? Je n'en suis pas persuadé ; il y a quand même d'autres responsables, qui sont bien connus. Ils sont à Paris, pour la plupart d'entre eux. Ce sont eux qui nous massacrent, avec toutes les augmentations. Je sais qu'il y a la guerre en Ukraine ; des négociations au niveau européen n'ont pas pu se faire. On continue à indexer sur le prix du gaz.

M. Guy LEFRAND

Pas tous les pays européens ; certains se sont battus.

M. Alain NOGARÈDE

Mais nous, nous provoquons des réunions, qui n'ont jamais lieu. Nous restons donc toujours avec ce truc-là. Moi je veux bien assumer mes responsabilités, mais je veux que ceux qui doivent assumer les leurs, les assument aussi. Et aujourd'hui, c'est facile de dire : « c'est leur faute ». Tous les habitants des communes d'EPN, vous inclus, auront à payer. Actuellement, c'est l'alimentation ; le prix du caddie est multiplié par 1,3 ou 1,4. Ce n'est pas de ma responsabilité, mais je veux bien assumer les miennes. D'autres sont responsables et il faut qu'ils nous le disent. Et leurs représentants doivent aussi nous le dire.

M. Guy LEFRAND

Merci pour votre passion, M. NOGARÈDE, et je ne suis pas ironique. Vous avez raison, mes chers collègues, c'est un débat complexe, compliqué. Si j'ai bien entendu, vous nous reprochez de pas augmenter les tarifs tous les ans depuis 10 ans. Nous l'assumons.

Nous assumons d'avoir fait le choix d'avoir une gestion rigoureuse et de protéger nos habitants pour qu'ils utilisent les transports en commun depuis 10 ans. Je vous rappelle que sous l'impulsion de Diane LESEIGNEUR, nous avons totalement revu l'organisation du trafic intra urbain, qui nous a permis d'avoir 20 ou 25 % d'augmentation du nombre d'utilisateurs de Transurbain, et cela sans aucune augmentation. Depuis 10 ans nous avons protégé les gens, justement pour qu'ils puissent l'utiliser. Je sais bien que le « en même temps » est à la mode, quoi que, de moins en moins, mais vous ne pouvez pas la fois nous reprocher tous les ans de faire des augmentations régulières (1,5 ou 2%) et là, nous reprocher de ne pas les avoir faites. Un peu de cohérence. Le deuxième sujet est peut-être plus sur le fond : se dire que c'est « utilisateur versus contribuable ». Oui, nous assumons ici ce que nous avons toujours défendu, c'est qu'il est normal que l'utilisateur paye une partie du service. Lorsqu'on est à 55, ou même 110 € en moyenne pour 1 350 €, ce sont 7 à 8 % de coûts supportés par l'utilisateur et 93 % par le contribuable. Et vous allez bientôt nous dire qu'il faut protéger les classes moyennes, qu'il faut protéger ceux qui payent des impôts. Vous ne pouvez pas nous dire que les contributeurs doivent tout payer et en même temps nous dire comment on fait pour les protéger. Nous avons fait ce choix assumé que les utilisateurs payent une partie ; et je pense que de payer 7 % du prix réel d'un service n'est pas exagéré. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 10 voix contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 10 voix contre et 8 abstentions)** la nouvelle tarification des services de transports publics routiers de personnes d'Evreux Portes de Normandie figurant en annexe de la présente ; **RETIENT** les dates de mise en œuvre de la nouvelle tarification :

- Tarification des transports scolaires (SATPS) : A la date d'ouverture des inscriptions pour le transport scolaire 2023-2024

- Abonnements de transport urbain et non urbain (services réguliers ordinaires) : 1^{er} juin 2023

- Titres occasionnels de transport, urbain et non urbain (services réguliers ordinaires) : 1^{er} septembre 2023

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes afférents.

Tarification du transport public routier urbain et non urbain d'EPN

Titres occasionnels / hors abonnements :

Tarification occasionnelle		
Titres	Prix	Justificatifs
Ticket unitaire : Acquisition via le site internet de Transurbain, via les agences de vente / dépositaires Transurbain, via SMS ou encore via paiement par carte bleue).	1,35 €	NC
Ticket unitaire auprès du conducteur : Acquisition via transaction fiduciaire avec le conducteur.	1,40 €	NC
Ticket journée	4,00 €	NC
10 voyages	11,00 €	NC
10 voyages social	5,50 €	CSS, RSA
		QF <= 570€
		AME, ASPA, Feuille non imposition
Groupe 5 personnes	5,50 €	NC
Groupe 10 personnes	11,00 €	NC
Hebdomadaire	11,00 €	NC
Hebdomadaire social	5,50 €	CSS, RSA
		QF <= 570€
		AME, ASPA, Feuille non imposition
Accompagnant PMR	Gratuit	Cf. règlement du service Samibus
Accompagnant +75ans	Gratuit	Pièce d'identité
Enfants moins de 4 ans	Gratuit	Pièce d'identité

Abonnements valables sur les Services Réguliers Ordinaires (SRO), urbains et non urbains :

0	Usagers scolaires		Etudiants	Jeune - 26 ans	Adulte	Sénior 65 ans et plus
	Usagers réseau Urbain	Ensemble EPN				
Mensuel	24,00 €		24,00 €	29,00 €	35,00 €	25,00 €
Mensuel social	12,00 €		12,00 €	14,50 €	17,50 €	12,50 €
Annuel	170,00 €	170,00 €	170,00 €	290,00 €	358,00 €	120,00 €
Annuel social 1	51,00 €	85,00 €	85,00 €	87,00 €	107,00 €	20,00 €
Annuel social 2	68,00 €			116,00 €	144,00 €	
Annuel social 3	85,00 €			145,00 €	179,00 €	

Tarifification des transports scolaires (SATPS) :

Lignes SATPS niveau d'études	Elève EPN		Elèves hors EPN - lignes déléguées	
	Plein tarif	Social	Plein tarif	Social
Maternelle/Primaire	55,00 €	40,00 €	65,00 €	32,50 €
Collège/Lycée	110,00 €	80,00 €	130,00 €	65,00 €
Interne	80,00 €	60,00 €	65,00 €	32,50 €
Urbain + Interurbain (non urbain)	170,00 €	85,00 €	300,00 €	150,00 €

Tarifification des services à la demande :

Tarifification	Prix
TAXIBUS – Ticket unitaire heure creuse	1,40 €
SAMIBUS – Ticket unitaire	1,40 €
SAMIBUS – Carnet 10 tickets	11,00 €

Les autres tarifs applicables sur les services à la demande demeurent inchangés.

Services de mobilité :

Les tarifs VELOO restent inchangés.

Incident de paiement : Incident de paiement : 5 €.

Amendes pour infractions : Le tarif des amendes reste inchangé :

Type d'infractions	Indemnité forfaitaire si paiement dans les 3 jours
Titre de transport non validé	34.50 €
Validation à la vue du conducteur	
Défaut de titre de transport	51.50 €
Violation de l'interdiction de fumer	
Refus d'obtempérer aux injonctions d'agents	178.00 €
Trouble de l'ordre ou de la tranquillité des voyageurs	
Entrave à la fermeture ou à l'ouverture des portes	
Violation de l'interdiction de souiller les banquettes, de cracher ou d'uriner	10.00 €
Propagande, pétition, distribution de tracts ou prospectus sans autorisation	
Introduction irrégulière d'un animal	
Entrée ou séjour en état d'ivresse dans l'enceinte du réseau	
Majoration en cas de paiement entre 3 et 8 jours	22.00 €
Majoration en de paiement au-delà de 8 jours	

17. Transports scolaires – Règlement - Révision

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Daniel ou Raphaël. Je pense que cela va aller beaucoup plus vite. Ce sont les changements des règles du transport scolaire. Ce sont des modifications simples.

M. Raphaël NORBLIN

Le règlement de transport scolaire va évoluer. Trois points principaux :

- Un rappel de la délibération tarifaire sera intégré dans ce règlement, de manière à ne pas revoir cette délibération à chaque modification de tarif de mobilité ;
- Il sera fait mention des différents modes de règlement de la mobilité. Sachez que dans le Transurbain, tous les bus sont équipés du paiement sans contact ; demain les usagers pourront payer par SMS. Cela coûtera 5 centimes à chaque contact ;
- La partie qui me semble la plus importante, c'est la notion de réprimande ou de rappel à l'ordre, pour tous les usagers de la mobilité, dans le transport scolaire principalement.

Aujourd'hui nous voyons une recrudescence des jeunes mineurs qui regardent des vidéos interdites à leur âge et qui les partagent entre amis. Certains montrent leurs attributs, d'autres mordent, certains harcèlent leurs camarades, insultent les accompagnateurs. Cela ne concerne pas que des adolescents ; cela commence dès l'âge de 3 ans. Autrement dit, ce rappel à l'ordre va apparaître dans le règlement et nous donner la possibilité de pouvoir les réprimander comme il se doit.

M. Guy LEFRAND

Monsieur DULONDEL.

M. Michel DULONDEL

Bonsoir à tous. Dans la délibération il est indiqué « approuver le règlement tel qu'annexé. Pourrions-nous l'avoir ?

M. Guy LEFRAND

Il est sur la plateforme. Je rappelle que nous avons fait collectivement le choix de ne pas imprimer les annexes, qui sont disponibles sur le nuage. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** le règlement des transports scolaires ; **DECIDE** que l'inscription au service des transports scolaires ou aux abonnements commerciaux vaut adoption par l'utilisateur de l'ensemble des modalités dudit règlement et **AUTORISE** le Président, sur ces bases, à **SIGNER** tous les documents administratifs et comptables, et à entreprendre toutes les démarches afférentes.*

18. Droit commun - MonLogement27 - Commune d'Evreux - Propriété Rose - Restructuration de 8 logements - Subvention communautaire

M. Guy LEFRAND

Je remercie M. BERNARD, qui est parmi nous ce soir, malgré son état grippal.

M. Franck BERNARD

Cette propriété, composée de 8 logements (RDC à R+2) et construite en 1949, a intégré le patrimoine de MonLogement27 en 1999. Deux logements ont été complètement sinistrés par un incendie le 28 mai 2019, engendrant d'importants dégâts matériels. Dans un premier temps, des mesures conservatoires ont été réalisées (sécurisation et bâchage), le feu ayant impacté la charpente et le plancher haut du premier étage. ML27 propose le réaménagement de la Propriété Rose en 5 logements du T2 au T4.

Cet immeuble est situé dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire d'Evreux (ORT) et d'Action Cœur de Ville (ACV). L'axe majeur de cette opération est l'économie d'énergie. Ces travaux permettront de passer d'une étiquette énergétique G à B et d'une étiquette climat de F à C. Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 649 755,14 €, en complément des fonds propres et emprunts, MonLogement27 sollicite une subvention auprès d'EPN qui représente 10 % des travaux, hors taxe et hors honoraires, sous réserve du vote du budget. Les emprunts feront l'objet d'une sollicitation de garantie.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de 50 876,38 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de restructuration de 5 logements « Propriété Rose », 47-51 rue Joséphine à Evreux.

M. Guy LEFRAND

Mme BEAUVILLARD ne prend pas part au vote. Pas d'opposition sur ce dossier, je suppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*⇒ **OCTROIE (Mme Beauvillard ne prend pas part au vote) une subvention de 50 876,38 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de restructuration de 5 logements « Propriété Rose », 47-51 rue Joséphine à Evreux.***

19. Droit commun - SILOGE - Commune d'Evreux - Place de la République - Rachat trois logements à Habitat Coopératif de Normandie - Transfert de garantie d'emprunt de HCN à SILOGE

M. Franck BERNARD

En 2015, Habitat Coopératif de Normandie, organisme coopératif porteur des projets de location accession sociale sur le territoire, a acquis en vente en état futur d'achèvement auprès de SILOGE dix logements PSLA, au sein de l'opération République, située place de la République à Evreux. Cette opération comprenait donc, lors de sa construction, 53 logements collectifs locatifs sociaux, 10 logements en accession sociale et 5 logements en accession privée. Il était prévu au contrat passé entre SILOGE et Habitat Coopératif de Normandie que les logements invendus soient rachetés par SILOGE, avec transfert du prêt contracté pour l'acquisition des logements et faisant l'objet de la garantie des collectivités. SILOGE souhaite conserver l'emprunt souscrit par Habitat Coopératif de Normandie auprès du Crédit Foncier de France qui a donné son accord pour le transfert de prêt du capital restant dû. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir approuver le transfert de la garantie accordée à Habitat Coopératif de Normandie au bénéfice de SILOGE, d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement de l'emprunt initial contracté pour un montant de 1 852 480 euros avec un capital restant dû de 534 747,99 euros, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

M. Guy LEFRAND

Mme Bayram ne prend pas part au vote. Mme vote ? Même vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*⇒ **APPROUVE (Mme Bayram ne prend pas part au vote) le transfert de la garantie accordée à Habitat Coopératif de Normandie au bénéfice de SILOGE ; DECIDE d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement de l'emprunt contracté pour un montant de 1 852 480 euros avec un capital restant dû de 534 747,99 euros et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération***

20 - Droit commun - MonLogement27 - Commune d'Evreux - Quartier de la Madeleine - Réhabilitation immeubles Pelvoux et Lautaret - Subvention communautaire

M. Franck BERNARD

Dans le cadre du programme de réhabilitation de son parc de logements, MonLogement27 engage la réhabilitation des immeubles Pelvoux et Lautaret, situés rue Honoré de Balzac au sein du Quartier de la Madeleine à Evreux, derrière le siège d'Evreux Portes de Normandie. La présente campagne de travaux, à dominante énergétique, vise à améliorer à la fois confort de vie des locataires et leur sécurité. Ces travaux permettront de passer d'une étiquette énergétique E à C. Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 3 470 517,80 €, en complément des fonds propres et emprunts, MonLogement27 sollicite une subvention auprès d'EPN qui représente 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires. Toutefois, la programmation budgétaire travaillée avec les bailleurs a conduit à plafonner la subvention à hauteur 250 000,00 €, soit 7,2 %. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire d'octroyer une subvention d'un montant de 250 000,00 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 70 logements collectifs des immeubles Pelvoux et Lautaret à Evreux.

M. Guy LEFRAND

Mme BEAUVILLARD ne prend pas part au vote. Même vote ? Même vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*⇒ **DECIDE (Mme Beauvillard ne prend pas part au vote) l'octroi d'une subvention d'un montant de 250 000,00 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 70 logements collectifs des immeubles Pelvoux et Lautaret à Evreux.***

21. Commune de Saint-André-de-L'Eure - Application de l'article 55 de la loi SRU - Demande d'exemption campagne 2023-2024

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, la commune de Saint-André-de-l'Eure est soumise à l'article 55 de la loi SRU, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Ce texte dit que les communes de plus de 3 500 habitants, qui font partie d'une intercommunalité dans laquelle il y a une commune d'au moins 15 000 habitants, doivent consacrer 25 % de leur parc d'habitation à du logement locatif social. L'exemption est possible ; il faut présenter un dossier au préfet ; c'est ce qu'il vous est proposé de faire. Nous l'avons fait pour la période 2017-2019 puis 2020-2022 ; nous devons renouveler cette demande d'exonération. La loi 3DS, adoptée il y a un an environ, a modifié la présentation du dossier que nous devons soumettre au préfet. En synthèse, il est dit que la commune de Saint-André a aujourd'hui une progression de population plus lente que dans les années précédentes ; de même en matière d'emploi. Aucun nouveau transport n'a été créé entre Evreux et Saint-André. Nous avons eu quelques velléités de le faire, mais l'absence de fréquentations a fait que nous avons retiré ce nouveau transport. Par ailleurs, on ne constate pas de tensions en matière de logements sur les habitations de Saint-André ; il y a même un peu de vacances. Tous ces critères cumulés font que nous avons bon espoir d'obtenir du préfet du département l'exemption de l'application de l'article 55 de la loi SRU. Je précise également que la commune de Saint-André a des programmes pour créer des logements locatifs sociaux : 40 logements sont en cours de construction. Nous avons délibéré sur ce dossier au mois de décembre dernier. Par ailleurs, il y a des projets pour faire disparaître le déficit de logements sociaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un dossier que nous avons validé antérieurement. Pas de demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** de solliciter, auprès du Préfet de Département, l'exemption de l'application de l'article 55 de la loi SRU pour la commune de Saint-André-de-l'Eure sur la période triennale 2023-2025*

22. Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Monsieur DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du renouvellement de la subvention pour la Mission locale, à hauteur de 111 877 € pour l'exercice 2023.

M. Guy LEFRAND

Délibération habituelle. Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 111 877 € à la Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels*

23. Atelier et Chantier d'Insertion CURSUS - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, un dossier que vous adorez.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du renouvellement de cette subvention, à hauteur de 133 600 €.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** à CURSUS une subvention de 133 600€ au titre de l'année 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir*

24. ADIE - Subvention de fonctionnement 2023

M. Mohamed DERRAR

Pareil ; renouvellement pour cette structure, qui a vocation à accompagner les porteurs de projet et à les financer. Elle s'engage à accompagner 30 entrepreneurs et 15 personnes dans le cadre de la mobilité.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 5000 € à l'ADIE et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels*

25. Initiative Eure - Subvention de fonctionnement 2023

M. Mohamed DERRAR

Initiative Eure appuie la création, la reprise ou le développement des PME/TPE par le biais d'un prêt à taux zéro. Ce fonds est constitué de plusieurs adhérents : EPN, Conseil Départemental, Conseil régional, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne Normandie, DRED, Conseil Agricole de Normandie Seine et ASCBE. Ayant la compétence de développement économique, il nous est apparu pertinent d'adhérer à cette structure. Cette adhésion a un coût de 20 centimes d'euros par habitant. La subvention s'élève à 22 300 €, au titre de l'exercice 2023.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **ATTRIBUE** une subvention de 22 300 € à l'association Initiative Eure ; **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels et **PROCEDE** au versement des sommes afférentes selon les termes de la convention*

26 - Projet Social d'Agglomération - Convention Territoriale Globale - Avenant

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : l'avenant du PSA du CTG.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de signer cet avenant qui va permettre de concrétiser l'action sur 2020-2023. Pour rappel, en référence à la délibération du 15 Décembre 2020 concernant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) et l'élaboration du Projet Social d'Agglomération, il est aujourd'hui nécessaire de signer un avenant à cette CTG afin de prendre en compte le contenu des différents documents co-construits par les partenaires locaux au cours de la démarche d'élaboration.

Initiée fin 2020 mais freinée par la crise sanitaire, la démarche de co-construction de la CTG et du Projet Social d'Agglomération a permis de :

- Identifier des problématiques territoriales communes ;
- Prioriser des champs d'intervention partagés,
- Définir des enjeux pour le territoire dans sa globalité ;
- Co-élaborer un arbre de projet ;
- Coconstruire un plan de développement respectant les prérogatives de chacun ;
- Définir une gouvernance assurant une juste place à chacun des signataires. Il s'agit donc d'une CTG à géométrie variable où EPN est porteur de la démarche territoriale.

La signature de la CTG a permis le transfert des financements du Contrat Enfance Jeunesse d'EPN au titre de sa compétence Petite Enfance, vers un nouveau dispositif de financement appelé Bonus Territoire depuis le 01 janvier 2021. A partir d'un diagnostic, quatre thématiques ont été priorisées par les signataires de la CTG :

- La continuité éducative ;
- La parentalité ;
- L'animation de la vie sociale ;
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique.

De plus, trois enjeux de territoire ont été co-définis :

- L'équité territoriale ;
- La place de l'habitant ;
- La cohérence de l'offre.

Tous ces éléments sont en annexe.

Une gouvernance de mise en œuvre du Projet Social d'Agglomération a été décidée, avec notamment la constitution d'un Comité de Pilotage.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir valider le Projet Social d'Agglomération et l'avenant à la Convention Territoriale Globale, autoriser le Président à signer l'avenant à la CTG pour la période 2020-2023 et autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements nécessaires.

M. Sylvain BOREGGIO

En l'absence du Président, je prends le micro. Il y a eu un gros travail de préparation, pour aboutir à ce Projet Social d'Agglomération. Des prises de parole ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le Projet Social d'Agglomération et l'avenant à la Convention Territoriale Globale ; **AUTORISE** le Président à **SIGNER** l'avenant à la CTG pour la période 2020-2023 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet

27 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2023 - 1ère phase - Attribution de subventions

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la première programmation, dans le cadre de la cohésion sociale et territoriale. La subvention est de 149 065 €. Je vous laisse découvrir les actions sur la délibération ; pour la plupart, ce sont des renouvellements. Il reste un delta de 34 350 € sur cette enveloppe, qui sera attribué lors d'une deuxième phase.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ? Des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement de subvention, pour un montant total de 114 715 €, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

28 - Contrat de ville - Programmation 2023 - 1ère phase - Attribution de subventions

M. Driss ETTAZAOUI

Bonsoir à tous ; 194 000 €, c'est le montant que nous vous proposons d'attribuer aux associations dans le cadre de la politique de la Ville, pour cette première phase de subventions. Qui dit première phase dit qu'il y aura une deuxième, et éventuellement une troisième.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes de plus en plus synthétique, M. ETTAZAOUI. Tout le monde, du coup, va voter favorablement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement de subventions pour un montant total proposé de **194 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

29 - CISPD - Programmation 2023 - 1ère phase - Attribution de subventions

M. Driss ETTAZAOUI

Cette délibération concerne le CISPD, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Nous proposons une subvention d'un peu plus de 5 600 €, pour deux opérateurs associatifs : La Cause des enfants, qui intervient en milieu scolaire, et CIDFF, qui intervient à Saint-Sébastien de Morsent, à Gravigny et à Saint-André-de l'Eure.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions figurant ci-après pour un montant total proposé de 5 640 € en fonctionnement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

30 - Afac-Agroforesteries et Afac Haies et Bocages de Normandie - Adhésion

M. Christophe ALORY

Bonsoir. Cette délibération concerne l'adhésion à l'Afac-Agroforesteries et à l'Afac Haies et Bocages. Évreux Portes de Normandie a démarré son étude « Trame Verte Bleue et Noire » en février 2022. Cette dernière vise à identifier les réservoirs de biodiversité. Cette étude a ainsi pu montrer que les réservoirs de biodiversité boisés représentent environ 20 % de notre territoire. Cependant, selon l'indicateur « état et évolution de la densité et de la connectivité des haies », EPN se classe avant dernier EPCI en termes de densité de haies avec 7,9m de haies/ha. Afin de développer les haies sur notre territoire, nous souhaitons adhérer à l'Afac Haies et Bocages, pour un montant de 150 € par an.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **ADHERE** à l'Afac Haies et Bocages de Normandie membre du réseau Afac-Agroforesteries ; **AUTORISER** le paiement de l'adhésion de 150 € TTC/an à l'Afac Haies et Bocages de Normandie et l'Afac-Agroforesterie et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tout document intervenant dans le cadre de cette adhésion et de son renouvellement*

31 - Gauciel- Création d'une aire de stationnement - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention

M. Guy DOSSANG

La Commune de Gauciel souhaite aménager une aire de stationnement ainsi qu'un arrêt de transports scolaires sur une parcelle privative communale. Afin d'avoir une harmonisation des revêtements entre les voiries relevant de la compétence communautaire et celles de la commune, la mission de maîtrise d'ouvrage confiée à EPN intègre :

- La préparation des consultations, la désignation des titulaires de marché, la gestion des marchés et des contrats, leur signature, ainsi que le versement des rémunérations des prestations de travaux ;
- L'encadrement et le pilotage des marchés et des contrats de prestations intellectuelles et de travaux, pour l'exécution de l'ensemble des missions qui leur incomberont.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune de Gauciel, dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une aire de stationnement chemin des Champs.*

32 - Recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle le recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent. Il s'agit de proposer à des agents contractuels d'être recrutés sur trois ans. Ce sont des agents déjà en poste. Il ne s'agit pas de créations de poste. Il ne s'agit pas de recrutements sur des postes gelés. Cela concerne un technicien de la cellule industrielle de la Direction du Cycle de l'eau et d'un chargé des relations entreprise à la Direction Attractivité économique, Emploi et Formation. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** :*

- *le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Technicien cellule industrie (poste n°10175) afin d'effectuer les fonctions de « technicien spécialisé », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de Technicien, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Technicien (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503)*
- *le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de Chargé des relations entreprises (poste n°10162) afin d'effectuer les fonctions de « chargé de mission », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de Rédacteur, ses qualifications*

doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Rédacteur (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503).
et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget

33 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Demande de renouvellement du label

M. Sylvain BOREGGIO

Ce point concerne le Conservatoire à Rayonnement Départemental, pour lequel nous avons besoin de renouveler notre demande de labellisation. Celle-ci avait une durée de sept ans, prolongée de deux ans. Arrivée à échéance, une nouvelle demande de renouvellement doit être réalisée par la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie avant août 2023. Le dossier sera transmis à la DRAC ; Il comporte plusieurs documents importants :

- Le projet d'établissement voté par la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie le 29 juin 2021 ;
- Le règlement intérieur voté au Comité technique de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie le 18 novembre 2022 ;
- Le règlement des études de l'établissement ;
- Les comptes rendus des deux derniers conseils pédagogiques et conseils d'établissements du Conservatoire, instances de concertation.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la demande de renouvellement du classement du Conservatoire de la Communauté d'Agglomération en Conservatoire à Rayonnement Départemental.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** la demande de renouvellement du classement du Conservatoire de la Communauté d'Agglomération en Conservatoire à Rayonnement Départemental auprès de la DRAC et à **SIGNER** tous les documents s'y rapportant

34 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - EAC Triathlon - Subvention 2023

M. Guy LEFRAND

Un peu de soutien au sport de haut niveau.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons commencer par l'EAC Triathlon, qui sollicite une subvention de 6 000 €, la même qu'en 2022.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 6 000 euros à l'association EAC Triathlon et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication

35 - Soutien au sport de compétition de haut niveau – Evreux Volley Ball - Subvention 2023

M. Sylvain BOREGGIO

L'Evreux Volley Ball sollicite une subvention de 2000 €, identique à celle de 2022.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 20 000 euros à l'association Evreux Volley-ball et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication

36 - Soutien au sport de compétition de haut niveau – St Sébastien Sports Hand Ball - Subvention 2023

M. Sylvain BOREGGIO

Le Sébastien Sports Hand Ball, qui est dans le Top 4, sollicite une subvention de 6 000 €, identique à 2022.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE une subvention de 6 000 euros à l'association Saint-Sébastien Sports Handball et AUTORISE Monsieur le Président à SIGNER la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication

M. Guy LEFRAND

Monsieur DULONDEL a demandé la parole.

M. Michel DULONDEL

Il me semble qu'auparavant, nous pouvions avoir des places gratuites données par EPN, que je distribuais aux jeunes de mon village. Cela se fait-il toujours, ou faut-il aller les chercher sur le cloud ?

M. Sylvain BOREGGIO

Il est possible d'en demander.

Guy LEFRAND

Il est vrai que nous essayons de limiter la distribution de places gratuites, parce que c'est autant de manque à gagner pour les associations, qui risquent de nous demander encore plus de subventions. Mais à titre occasionnel, c'est possible.

M. Michel DULONDEL

C'est pour les jeunes du village.

37 - Amicale des Retraités Territoriaux Evreux - Amicale du Personnel de la ville d'Evreux et d'EPN - Subvention 2023

M. Sylvain BOREGGIO

Ces deux amicales n'ont demandé aucune subvention en 2022, leur activité étant suspendue. Cette année, elles réitèrent leur sollicitation, au même titre que les années précédentes :

- Amicale des Retraités Territoriaux Evreux : 3 000 € ;
- Amicale du Personnel de la ville d'Evreux : 1 200 €.

Il vous est proposé d'attribuer ces subventions.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2023 ; OCTROIE à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de 1 200 € au titre de l'année 2023

38 - Reprise anticipée des résultats 2022

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons la série de délibérations concernant les finances et le budget. Nous commençons par le commencement, la reprise anticipée des résultats 2022.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour faciliter la présentation et éviter de vous assommer de chiffres rébarbatifs, il vous est proposé un Powerpoint un peu plus synthétique. Le premier tableau présente les résultats du chiffre d'affaires 2022, y compris les restes à réaliser, avec un total de fonctionnement de 17 864 323,99 €, un total d'investissement de -17 825 357,01 €, ce qui donne un total cumulé de 38 966,98 €. Si nous rentrons dans les détails, le premier tableau vous présente l'ensemble des budgets hors budget de zone :

- Budget principal : 13 818 647,46 € ;
- Eau : 722 759,55 € ;
- Assainissement : 41 923,98 € ;
- SPANC 421 948,76 € ;
- Mobilités : 807 059,18 € ;
- ECO (croix prunelle) : 699 031,72 € ;
- Pépinière : 328 737,04 €.

Soit un total de 16 840 107,69 €.

Le tableau suivant concerne les budgets de zone, qui eux ne sont malheureusement pas positifs :

- Long Buisson 1 : - 2 374 122,64 € ;
- Long Buisson 2 : - 1 014 696,63 € ;
- La Fosse au buis : - 62 105,69 € ;
- Les Surettes : - 2 783 784,34 € ;
- Miserey : - 901 230, 28 € ;
- Vallon Fleuri : - 3 068 820,91 € ;
- Vallot : - 513 442,71 € ;
- Gauville Parville : - 9 673,39 € ;
- Marcilly : - 32 069,76 € ;
- Droisy : - 213 291,95 € ;
- Long Buisson 3 : - 5 827 902,41 €

Soit un total de -16 801 140, 71 €.

Il est précisé en dessous que le déficit cumulé du budget de zone a baissé de 3,7 M€. Nous essaierons de faire encore baisser ces déficits de zones.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ? Des observations ? Monsieur ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Une explication de vote : nous allons nous abstenir puisque le compte administratif sera voté dans un second temps.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE (moins 7 abstentions)** la reprise anticipée des résultats du Compte administratif 2022, pour l'inscription au budget primitif 2023 ; l'affectation définitive des résultats sera soumise au vote du Conseil communautaire lors de l'approbation du compte administratif 2022.*

39 - Vote des taux d'imposition 2023

M. Sylvain BOREGGIO

Dans un premier temps, je souhaiterais vous rappeler ce qui a été présenté en Conférence des Maires : les compétences exercées par notre Agglomération, en commençant par les compétences obligatoires, auxquelles il nous est impossible d'échapper. Je vous les présente ici sous forme de pavés.

Les compétences obligatoires :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Politique de la ville ;
- Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- Eau et assainissement ;
- Equilibre social de l'habitat ;
- Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et le traitements des déchets ménagers et déchets assimilés ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines.

Les compétences optionnelles :

- Voierie d'intérêt communautaire ;
- Parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Environnement et cadre de vie ;
- Equipements culturels et sportifs ;
- Maisons de services au public.

Les compétences facultatives :

- Equipements touristiques et de loisirs ;
- Petite enfance ;
- Soutien aux activités et manifestations événementielles ;
- Soutien au sport de compétition de haut niveau ;
- Cohésion sociale et territoriale
- Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Développement des usages et réseaux numériques
- Fourrière animale
- Ruissellement & Animation, coordination, évaluation et mise à jour du SAGE de l'Iton ;

- Santé ;
- Enseignement supérieur, Appui à la formation professionnelle, Appui à la recherche
- Constitution en Centrale d'achats.

Au total ce sont 31 compétences qu'exerce notre Agglomération. Nous devons en être fiers.

Propositions en matière d'évolution des taux

Il vous est proposé de revoir les taux des quatre taxes que nous touchons : la CFE, la Taxe sur les Habitations et les Résidences Secondaires (THRS), la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Comme vous le voyez sur le tableau, il est proposé :

- De passer le taux de la CFE de 24,10 % à 31,20 % ;
- De passer le taux de la THRS de 8,82 à 11,42 % ;
- De passer le taux de la TF bâti de 2,98% à 3,76 % ;
- De passer le taux de la TF non bâti de 7,39 % à 9,57 %.

Dans le bas de la slide est indiqué l'impact moyen annuel :

- Sur le foncier : + 23 € ;
- Sur la THRS : + 94 € ;
- Sur la CFE : + 390 €

La revalorisation des bases fiscales permet d'obtenir un produit supplémentaire de 852 000 €. A noter que la part de la ville d'Evreux est de 56 % dans la totalité de ces recettes fiscales totales de l'Agglomération. Il est également proposé d'harmoniser le taux de la TEOM, et, au-delà, d'harmoniser le service rendu à la population. Ainsi, le taux médian passerait à 14,38 %, soit un montant annuel de la TEOM par foyer de 375 €, avec les prestations suivantes :

- Déchetteries : modification des horaires en semaine et arrêt de la déchetterie mobile ;
- Eco-points : arrêt du projet de la Chapelle du Bois des Faulx et modification des horaires ;
- Déchets verts : arrêt de la collecte en porte-à-porte sauf aire urbaine ;
- Encombrants : Ramassage sur rendez-vous uniquement ;
- Ordures ménagères : Diminution de la collecte dans l'hypercentre d'Evreux ;
- SETOM : Gestion des bas de quai (bennes des déchetteries) ;
- Redevance spéciale sur le sud ;
- Ordures ménagères : un tri sélectif tous les 15 jours hors zone urbaine et cas spécifiques tels que les commerces de bouches.

L'impact n'est pas équitable sur l'ensemble du territoire :

- Ex-GEA : + 58 € par an ;
- Fontaine sous Jouy et Jouy sur Eure : + 29 € par an ;
- Mouettes : - 23 € par an ;
- Territoire ex-INSE : - 82 € par an ;
- Territoire ex-CCPN : - 166 € par an.

Enfin, il est proposé de reconduire à l'identique la taxe GEMAPI, soit 1 830 752 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci, Monsieur le Président. Monsieur LEFRAND, cette délibération est un féroce réquisitoire contre votre propre politique : des investissements mal préparés, mal évalués, une exécution des projets plus que défailtante, qui conduit nos principaux partenaires territoriaux à nous tourner le dos, et surtout à de nombreux territoires alentour, non seulement de nous distancer, mais d'accélérer leur avance chaque jour un peu plus, une absence de résultats tangibles en termes d'attractivité économique, les déficits de zone en sont l'un des nombreux indicateurs implacables, au même titre que la baisse démographique désormais structurelle de la ville-centre, et ce, malgré une accapitation des investissements quasi-exclusifs au profit d'Evreux. Une fuite en avant budgétaire qui ne date pas d'hier, que nous avons mise en lumière et partagée avec vous dès nos premières analyses de début de mandat, des fusions administratives à visée politicienne mal anticipées en termes de transferts de compétences, de péréquation et de cohésion territoriale, et, il faut se le dire, menées à marche forcée. Une défaillance totale dans la planification, une désinvolture coupable, pour ne pas dire autre chose, face à l'ensemble des alertes, des arguments et des pistes de travail qui ont pu vous être présentées par les élus de cette assemblée. En matière de budget rien n'est pire que de devoir décider dans l'urgence ; quand on est pris à la gorge par ses créanciers, quand il n'y a pas d'autre échappatoire que de devoir négocier des échéanciers de remboursement, qu'il faut financer les dépenses incompressibles par de la dette à des taux qui s'envolent, c'est une spirale infernale. Dans cette situation il faut savoir s'entourer, il faut se poser et analyser les options dont nous disposons encore ; il faut savoir écouter avec un minimum d'humilité, il faut savoir reconnaître les erreurs de jugement et les décisions qui ont conduit à cette catastrophe.

Au cours de nos précédents conseils, vous avez tenté d'instaurer un climat anxiogène, parfois alimenté par la peur d'une mise sous tutelle. A vous entendre il n'y aurait pas d'autre choix que celui que vous nous proposez ce soir avec ces hausses d'impôts massives et profondément injustes. Je ne le crois pas : nous avons encore le choix. Et je sais, pour avoir été contacté par un grand nombre des élus de cette assemblée au cours des dernières semaines, pour avoir échangé avec de nombreux dirigeants d'entreprises de notre territoire, de présidents d'associations dans le domaine social culturel ou sportif, pour avoir beaucoup travaillé ces sujets de stratégies territoriales ces dernières années, pour être en permanence au contact de nos concitoyens sur le terrain, je sais que les alternatives existent et qu'elles sont attendues. Pour ma part je pense que nous devons adresser un message clair à nos concitoyens et leur dire la vérité. Dites-leur, Monsieur LEFRAND que vous vous êtes trompé. Dites-leur que la crise que nous traversons conduit à revoir nos investissements autrement que par des simples décalages de calendrier et des AP/CP. Dites-leur que nos priorités ont changé et qu'il faut remettre de l'ordre dans les investissements de fin de mandat. Dites-leur que notre territoire peut faire de cette crise un nouveau point de départ qui permettra de définir avec eux nos nouvelles orientations stratégiques, et que notre seul horizon n'est pas votre propre calendrier électoral. Dites-leur cette vérité : que nous ne sortirons pas de cette crise par des hausses d'impôts parce qu'elles seraient un coup fatal à notre attractivité déjà mal en point et que collectivement, en assemblée responsable, nous plaçons notre attractivité au cœur de notre relance. Et si vous ne le dites pas, nous, cette assemblée d'élus responsables, engagés au service de leurs concitoyens à qui nous devons rendre des comptes, cette assemblée ambitieuse pour l'avenir, venant de bords politiques différents mais capable de se réunir pour l'intérêt général, nous leur dirons. Nous leur dirons que nous prenons des décisions courageuses pour l'intérêt du territoire et des générations qui viennent. Nous leur dirons que nous revenons définitivement sur un certain nombre d'investissements qui ne correspondent plus à nos priorités. Nous leur dirons que nous prendrons quelques semaines pour proposer un plan d'investissement recalibré et repensé pour cette fin de mandat. Nous leur dirons que nous ferons de l'année 2023 un point de départ d'une nouvelle dynamique. Nous leur dirons que nous reviendrons dans quelques semaines avec un nouveau budget et que ce nouveau budget ne sera pas un budget de matraquage fiscal comme celui de ce soir. Je veux tout de même rappeler que si ces taux sont votés, ce sera 30 % d'augmentation de la taxe foncière et 30 % de la cotisation foncière des entreprises, sans parler de l'effet de la réévaluation des bases fiscales qui vient s'y ajouter. Pour les habitants de l'ex-GEA, cela viendra se cumuler avec une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de plus de 18 %. A ce niveau cela ne s'appelle plus du matraquage, c'est un racket. Mes chers collègues, on vous a dit et répété que tout ce que je vous dis ce soir n'était pas possible, que tout avait été tenté. Au fond de vous, avez-vous vraiment le sentiment que tout a été tenté, que les bonnes décisions seront prises ce soir ? Mes chers collègues, on vous dit que toute autre solution est impensable, que notre salut réside dans ces hausses d'impôts dont vous et moi savons qu'elles ne résoudront rien. Rejetons cette délibération, mettons-nous au travail, pour nos concitoyens, pour les agents de notre collectivité, pour l'image de notre agglomération, pour la confiance que nous voulons préserver ensemble. Rejeter cette délibération ne conduira pas à une mise sous tutelle. Rejeter cette délibération ne vous empêchera même pas de voter le budget si vous le souhaitez.

M. Guy LEFRAND

Si.

M. Guillaume ROUGER

Non. Il conviendrait de le retravailler pendant les prochaines semaines pour le rééquilibrer.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes bien d'accord.

M. Guillaume ROUGER

Non. Vous pourrez le voter ce soir, il sera déséquilibré, et nous aurons quelques semaines pour le retravailler afin de l'équilibrer. Et je pense que nous pouvons y arriver en travaillant ensemble de manière sereine. Je vous le dis, rien n'est impossible. Notre territoire est plus fort que ce que Monsieur LEFRAND veut bien nous dire. J'appelle au sursaut, et parce que le moment l'exige, je demande que cette délibération puisse être votée à bulletin secret, non pas pour se cacher, comme j'ai pu l'entendre ici même. Pas du tout ; à ce moment-là pourquoi nos statuts le prévoiraient ? Il ne s'agit pas de se cacher, il s'agit ici de pouvoir voter en conscience, en évitant les pressions ; et vos petites interventions pendant mon propos montrent que cette pression existe, et vous l'instaurerez dans cette salle en essayant de déstabiliser vos interlocuteurs et en essayant de déstabiliser les élus de cette assemblée. Je vous demande de soumettre cette délibération au vote à bulletin secret. Et puisque je ne le cache pas, notre groupe votera contre cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a quelque chose que je n'ai pas tout à fait compris. Vous m'accusez de faire peur avec la mise sous tutelle, mais c'est votre ami Monsieur VEYRI qui le raconte en permanence, qui raconte ces délires. J'ai toujours dit que nous ne serions pas mis sous tutelle ; la preuve en est, c'est que nous ne le sommes pas et que nous ne le serons pas.

Mme Laure SALVAT

Je vous rassure, je ne vais pas parler d'association mais d'agglomération. Quel est le synonyme d'agglomération ? Action de réunir en un tout. C'est quoi, agglomérer ? Se réunir, être groupés étroitement. Un des rôles de l'agglomération est de répartir les services à la population. Malgré cela, les communes ne sont pas logées à la même enseigne. En effet, l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte-à-porte pour certaines d'entre elles, voire la plupart, crée un sentiment d'injustice. L'ensemble des administrés paie ses impôts et voit ces derniers augmenter alors que le service à la population va baisser. Cela pose un problème d'équité entre les communes ; pourtant elles font partie de l'Agglomération ; un sentiment d'abandon et d'injustice. La vie à la campagne est un idéal, mais n'est pas idéalisée. Les administrés l'associent aussi à des difficultés, comme la disparition des services de proximité. Chez les ruraux, ce sentiment d'abandon est exacerbé par l'impression que la situation se dégrade d'année en année, notamment au niveau de l'accès aux services publics. Au lieu de voir une amélioration de leur vie quotidienne, c'est le début des restrictions encore et encore pour les administrés : acheminer eux-mêmes leurs déchets verts pose des questions de moyens de transport, sans parler du coût de l'essence. Nous sommes face au repli des services publics, sous le signe des économies budgétaires et encore une fois, nous les administrés, avant d'être élus, et habitant l'Agglomération, nous sommes en première ligne. En effet, que répondriez-vous à Monsieur Y, habitant aux Ventes, qui m'a dit « Pas pratique pour nos anciens » ? Que dites-vous à Madame X, habitante de l'EPN qui dit : « C'est minable pour les communes et pour nos impôts ; tout pour Evreux. » ? Je m'arrêterai là. La masse salariale : qu'en est-il du devenir des agents contractuels ou stagiaires qui remplissaient ces fonctions, comme le ramassage des encombrants ou la collecte des déchets verts ? Vont-ils jouer un autre rôle au sein des services de l'EPN ? La disparition de ces services ne crée pas qu'un sentiment d'abandon ; l'humain est également en jeu. Nous espérons que le personnel affecté à ces postes continuera à œuvrer au sein de notre Agglomération, et ne se retrouvera pas au chômage. Vous me parlerez d'économies, vous me direz sûrement que l'avenir c'est le compost ; mais les services partent et les impôts augmentent et restent. Le groupe Evreux ensemble ne veut en aucun cas ce soir de désunification du service public au sein de notre Agglomération. Pour conclure, lorsqu'on parle d'agglomération, on parle d'un ensemble uni ; les communes doivent avoir les mêmes services et au même prix.

M. Robert CHAPLAIS

C'est à propos de la TEOM. Supprimer la collecte des déchets verts peut répondre à deux objectifs, harmoniser les pratiques au niveau de l'EPN et réaliser des économies ; on peut le comprendre dans la période actuelle, mais maintenir ces collectes au niveau de la ville d'Evreux au prétexte que c'est une aire urbaine, cela pose question. Tout d'abord classer Evreux et Gravigny en aires urbaines sans les périphéries immédiates paraît bien contestable. Il n'y a aucune obligation pour le ramassage des déchets dans ces aires urbaines. Je viens de faire un petit tour en famille : Angers, Nantes, les Sables d'Olonne. Il n'y a aucun ramassage de déchets verts dans ces villes. En aparté : nous avons au centre-bourg de Guichainville, du chemin de Sainte Marguerite à l'église, mais cela existe sans doute dans d'autres communes, une zone classée UAB, c'est-à-dire une zone urbaine centrale dense ; zone plus dense que la zone de Saint Michel. Les habitants de Guichainville ont-ils aussi le droit aussi de profiter de la collecte des déchets verts ? Autre point : pourquoi le coût de cette collecte n'apparaît-il pas sur Evreux ? On aurait pu apprécier l'économie à réaliser. Sur la forme : la réunion concernant les déchets a été annulée deux fois ; aucun compte rendu ne relate les positions sur la collecte des déchets. A quoi servent ces réunions si on met en parallèle d'autres instances ? Nous aurions très bien pu prendre une décision auparavant sur la collecte des déchets, et voter aujourd'hui ou après le taux sur la TEOM. Eh non ; celui-ci se trouve noyé dans la délibération 39. Heureusement qu'elle ne porte pas le numéro 49. En conclusion, pour toutes ces raisons énoncées je ne voterai pas pour cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Mes chers collègues, beaucoup de questions posées par notre collègue Monsieur CHAPLAIS, montrent qu'il y a des moments plus ou moins importants, des moments plus ou moins solennels et des moments marquants, des moments aussi plus ou moins plaisants dans la vie d'une collectivité. Ce Conseil d'agglomération où nous votons des taux historiques et le budget 2023 est l'un d'entre eux.

Nous sommes en effet appelés à nous prononcer sur la hausse des taux d'imposition de notre Agglomération dans cette délibération puis dans la prochaine, une fois les taux adoptés sur le budget primitif de notre agglomération pour l'année à venir. A mon sens ce n'est pas possible de dissocier les deux mesures, même si administrativement nous comprenons parfaitement la logique ; il faut prendre cela comme un tout. Nous le faisons, rappelons-le, à une date exceptionnellement tardive, celle du 4 avril, du fait des difficultés financières elle aussi historiques dans lesquelles l'EPN est plongée. Nous le faisons également plus que jamais les yeux grands ouverts sur la réalité budgétaire qui est celle de l'EPN après presque 10 années de gestion de celle-ci par notre collègue le président LEFRAND. En tant qu'élus ayant une pratique budgétaire quotidienne, sachant décrypter des choses, nous savons tous ici que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Nous savons également que si nous prenons les bons indicateurs, ceux-ci ne mentent pas. Au moment où il est proposé à notre Agglomération le virage budgétaire le plus violent, le plus brutal, le plus antisocial de son histoire, il est de notre responsabilité de regarder la réalité en face et de dire la vérité des choses sans détourner le regard. Les faits sont livrés devant nous. Je veux d'abord évidemment remercier pour cela les services de l'Agglomération, qui année après année, attachés à l'intérêt général, nous livrent des documents d'une grande qualité qui permettent aux élus que nous sommes de prendre leurs responsabilités. Je veux également remercier de manière républicaine le vice-président BOREGGIO pour sa présentation. Nous nous opposerons point par point à celle-ci ; mais en démocratie cette opposition ferme n'empêche pas le respect pour la fonction qu'il occupe et pour le collègue qu'il est. Mes chers collègues, il n'est pas possible de séparer le vote des taux de l'analyse globale du budget à laquelle nous sommes appelés. S'il faut administrativement séparer ces délibérations politiques, elles sont sœurs siamoises de la situation actuelle ; c'est pour que le budget soit équilibré qu'il faut voter cette hausse des taux, en tout cas le budget tel qu'il est présenté. Sans elles, le budget s'écroulerait comme un château de cartes. Mais après ce soir, mes chers collègues, il ne sera pas possible de dire « nous ne savons pas ». Il faut pour cela savoir revenir aux grands indicateurs financiers pour comprendre la situation catastrophique actuelle. Il suffit de relire, en prenant le temps, les documents de ces dernières années, pour saisir l'ampleur de la descente aux enfers budgétaire dans laquelle nous sommes condamnés, si, immédiatement nous ne revenons pas en arrière avant qu'il ne soit trop tard. Or la seule manière d'arrêter le train fou qui nous amène dans le précipice est hélas d'appuyer d'un coup sec sur la sonnette d'alarme. Il faut donc tout d'abord revenir sur les grands indicateurs financiers. A plusieurs reprises, soit on nous présente des indicateurs biaisés pour nous détourner le regard, soit des chiffres peu pertinents pour justifier la hausse des taux que présente cette délibération. Je vais donc revenir sur ces points afin de clarifier ce qui constitue selon nous le véritable enjeu du débat ce soir. Ce qui caractérise d'abord la réalité de la situation financière de notre agglomération, c'est avant tout une fuite en avant, qu'il s'agit urgemment de stopper ce soir. Cette fuite en avant repose sur deux jambes : d'une part, l'explosion de la dette, d'autre part l'augmentation de la fiscalité locale. Sans stopper cette dynamique, nous aurons donc à voter de nouvelles hausses d'impôts, et ce dès l'année prochaine. La dette tout d'abord ; c'est le premier indicateur de confiance. Année après année, mes chers collègues, nous avons entendu Monsieur LEFRAND nous annoncer la main sur le cœur qu'il n'y avait pas de dérapage budgétaire, et, je le cite, qu'il ne fallait pas écouter les Cassandre. Pourtant en votant le budget tel qu'il nous est présenté ce soir, nous acterions la stratégie de Monsieur LEFRAND depuis des années, qui aboutit à la situation actuelle, dans laquelle la dette franchit allègrement la barre symbolique des 200 M€ ; elle passe en effet de 188 M€ au 1^{er} janvier 2022 à 200 M€ au 31 janvier 2023. Vous trouvez que c'est beaucoup ; nous aussi. Mais le pire est que ce dernier chiffre est celui du DOB, présenté il y a un mois (je parle des 208 M€), et que les calculs du budget primitif que nous présentent les services de l'Agglomération montrent qu'au 31 décembre 2023, en tenant compte des restes à réaliser, nous serons à 211,6 M€, c'est à dire mes chers collègues, qu'en 11 mois seulement, nous passerons de 200 M€ de dettes à 211,6 M€. Encore une fois, ce sont les chiffres livrés par nos services administratifs. En moins d'un an, la dette aura augmenté de 2,6 M€ avec le budget tel qu'il est voté. Quand je vous parle d'emballement, quand je vous parle de fuite en avant, c'est cela qu'il faut avoir en tête, sinon on ne comprend pas de quoi on parle. Rappelons par ailleurs que selon la direction générale des collectivités territoriales, la moyenne des dettes dans les agglomérations de la même strate que la nôtre, est de 369 € par habitant, quand à l'EPN, sous Monsieur LEFRAND, nous sommes désormais à 1 845 € par habitant, soit 5 fois la moyenne de la strate. Je vous propose de regarder ce qu'on appelle le taux d'endettement, qui n'a pas été évoqué ce soir par notre collègue, et qui rapporte le niveau de dette aux recettes réelles de fonctionnement. La moyenne nationale de notre strate est de 79 %. Devinez à combien nous nous situons ? C'est très simple, il suffit de rapporter les 211,6 M€ de dettes aux 102,7 M€ des RRF ; nous sommes à 206. Le taux d'endettement est donc le triple de la moyenne nationale.

Dans le même temps, pour supporter cette dette, et nous en venons à l'objet du débat, l'exécutif propose d'augmenter les recettes année après année jusqu'à des niveaux totalement monstrueux pour compenser cette tendance dangereuse. Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal progressent de 11,83 % avec un accroissement de plus de 10 M€ en raison de l'alourdissement de la fiscalité de 8,676 M€, de la revalorisation des refacturations et d'une reprise de provision exceptionnelle de 2,3 M€. Ces 8,7 M€, parlons clairement, c'est de l'argent que nous prenons aux habitants. Est-ce beaucoup ? Est-ce trop ? Je pense que c'est une question qu'il est important de se poser au moment de voter une hausse des taux d'imposition, qui plus est lorsque le gouvernement augmente déjà les bases. On nous explique que le ratio entre les recettes réelles de fonctionnement sur la population est en dessous de la strate. C'est important, car cela représente le poids fiscal réel de l'Agglomération sur la population de l'Agglomération. Là encore les chiffres sont effarants. La moyenne nationale est de 467€ par habitant, et nous sommes à 896, le double. Voilà pour l'instantané, mais cela ne suffit pas. Le sujet évidemment, c'est la dynamique, avant de voter la hausse des taux. Monsieur LEFRAND nous propose de baisser ce ratio et d'alléger le poids des recettes fiscales qui pèsent sur les habitants ; or, c'est l'inverse même, alors que nous sommes au double de la situation ailleurs, et en passant de la photographie à la vidéo du film politique fiscal, les choses s'aggravent. Il nous est en effet proposé ce soir d'alourdir la pression fiscale de manière historique, inédite et monstrueuse. On nous dit : Mesdames et Messieurs les maires et conseillers communautaires, ne vous inquiétez pas ; les pourcentages ont l'air féroce mais les chiffres sont rassurants. On nous dit : l'impact de la hausse de ces taux sur un foyer fiscal moyen est estimé à un peu plus de 23 € pour toute l'année 2023. (C'est l'effet taux). On nous dit que c'est + 5 € sur les bases, soit 28 € au total sur le foncier bâti, et + 4 € sur foncier non bâti. Sauf que nos calculs montrent des situations très différenciées. Au final il nous est proposé ce soir de voter une hausse de près de 29,5 % des taux sur l'ensemble des ménages et des entreprises de l'Agglomération, à laquelle va s'ajouter la revalorisation des bases votée par l'Etat à hauteur de 7,1 %, soit plus de 36 % d'augmentation de la part Agglomération sur les ménages, ce qui est absolument énorme, absolument monstrueux. Le calcul de +32 € à partir d'une base moyenne de 2 440 € pour le foncier bâti et 140 € pour le foncier non bâti, ne reflète donc pas l'impact réel sur les ménages mais particulièrement ceux de la ville centre, et permettez-moi de m'exprimer en leur nom en tant qu' élu d'Evreux, où les écarts de valeur de la base entre les immeubles construits avant ou après 1970, sont absolument considérables. Pour être concret, pour une taxe foncière de 2 500 € par exemple, ce qui est courant dans la ville-centre, la hausse serait de 285 € ; nous sommes très loin des +32 € annoncés dans le DOB. Enfin, nous le savons, la fiscalité a un rôle important à jouer en matière d'incitation au monde économique. Là-dessus, je crois que nous sommes tous d'accord : dans une agglomération qui est à la peine en matière d'attractivité économique, lorsqu'on compare nos difficultés avec le dynamisme de la CASE, avec le dynamisme de la SNA, est-ce vraiment raisonnable d'avoir un taux moyen de CFE de 31,2 % après l'augmentation que vous nous proposez, au lieu des 26 actuels ? Evidemment non. Mais la grande question, ce soir, mes chers collègues, est celle de savoir s'il est politiquement acceptable de donner notre feu vert au budget actuel ? Nous pensons pour notre part que la fuite en avant que nous venons de décrire, et qui repose sur toujours plus de dettes, toujours plus de pression fiscale, pour financer les investissements dont nous n'avons pas les moyens, doit s'arrêter, et doit s'arrêter maintenant. En effet, à ce jour, non seulement rien ne garantit que le niveau fiscal proposé se stabilisera, mais au contraire nous prédisons avec mes collègues qu'un feu vert aux orientations actuelles donnera un coup d'accélérateur à une trajectoire financière qui nous amènera tous collectivement dans le mur. En effet, deux grandes questions se posent : la première concerne directement les citoyens de notre Agglomération ; c'est à eux évidemment que nous devons penser ce soir, et je sais que nous y pensons tous. Est-il juste, soutenable, acceptable pour eux, de voter les grandes orientations actuelles ? La réponse est évidemment non. La seconde concerne le sens même de ce qu'est notre collectivité. Ma collègue Laure SALVAT en a dit un mot à l'instant ; notre collectif démocratique, aussi imparfait soit-il, aussi améliorable soit-il... que voudrait dire pour notre Agglomération de voter ces augmentations historiques des taxes dans les conditions dans lesquelles celles-ci sont présentées ? Qu'est-ce que cela voudrait dire des relations entre Evreux et les autres communes, de ce que nous, en tant qu'élus, nous laisserions à nos successeurs demain ? S'agissant de la première question, il est évident pour nous que la décision que nous propose Monsieur LEFRAND d'accentuer la fuite en avant financière de notre Agglomération par une hausse historique de l'ensemble de la pression fiscale est intolérable pour nos habitants. J'entends ici Monsieur LEFRAND dire plus qu'à son tour qu'il était très difficile d'augmenter les salaires des agents publics et des services publics de 3,5 %. Je souhaite rappeler pour ma part que l'inflation en 2022 a été en France de 7,2 % selon l'Insee, et que les agents publics, nombreux sur notre territoire, perdent du pouvoir d'achat chaque jour.

Je rappelle également que dans le privé, les revalorisations salariales n'ont pas suivi non plus, et que les retraités, quant à eux, n'ont vu leur indice revalorisé en novembre 2022 que de 5 %. Je rappellerai notamment enfin, et cela veut dire quelque chose pour notre Agglomération, que pour les retraités agricoles, de nombreux anciens exploitants sont en difficulté, et que seuls 4 à 6 %, j'ai bien dit 4 à 6 %, des retraités agricoles, ont une retraite au-dessus de 1 200 €. Et on nous dirait sans sourciller que 150, 200, 300 € d'augmentation des impôts, c'est peu ? Alors que nombre de nos concitoyens doivent faire le choix entre mettre de l'essence et remplir le caddie, nous, élus du peuple, déciderions sans sourciller d'augmenter de manière aussi drastique les impôts, en leur mettant un peu plus la tête sous l'eau ? Assurément, en votant ces augmentations d'impôts, nous prendrions le risque d'apparaître comme une institution hors-sol, coupée des réalités économiques de notre pays et de notre territoire. Pour notre part, je vous le dis, ce sera non ; ce sera d'autant plus non que dans le même temps nous supprimons et rasons les services publics auxquels les habitants ont droit. Je le dénonçais au dernier conseil, suivi par nombre d'entre vous. Je pense qu'il faut le redire : les décisions prises sur les déchets ne sont évidemment pas acceptables. Enfin, que cela voudrait dire pour nous en termes d'Agglomération et d'institution ? Je vais le dire clairement ? Devons-nous continuer à financer une fuite en avant qui n'a pas commencé hier mais qui, en presque 10 ans, depuis l'élection de Monsieur LEFRAND en 2014, nous a mis à genoux ? Car il est là, le vrai scandale ; depuis 10 ans, ce sont les transferts de compétences de la Ville d'Evreux à l'Agglomération, plus l'explosion des programmes d'investissement qui nous mettent dans la situation actuelle. Il suffit de regarder les chiffres ; ils sont publics. Je les livre non seulement à tous mes collègues mais à la presse, si jamais cela vous intéresse, avec le détail des calculs. En 2014, nous avions une dette par habitant à l'Agglomération de 592 € ; elle est désormais de 1 845 €, soit le triple. En 2014, le taux d'endettement était de 79 % ; il est désormais de 206 %. Alors stop ou encore. Cette difficulté est particulièrement embêtante quand on rappelle les faits, rien que les faits : aucun programme de mandat pour l'Agglomération n'a été présenté devant les électeurs. Ceux-ci n'ont donc jamais été consultés sur le programme pour lequel nous nous engageons ce soir ici au sein même de notre Agglomération. Personne n'a jamais été élu sur un projet de mandat, personne. Ici encore il n'y a toujours pas de PPI présenté officiellement en séance ; celui-ci a été présenté sans une partie des élus, loin de la presse en Conférence des maires et sans donner l'accès à celui-ci à l'ensemble des membres de l'Agglomération. Alors, mes chers collègues, la conclusion s'impose d'elle-même : pourquoi ne voulons-nous pas voter ce budget ? Parce qu'il ne représente qu'un moment dans l'effondrement financier de notre Agglomération que nous ne pouvons pas cautionner. Pourquoi ne pas voter le budget ? Parce que la seule solution serait de le retravailler pour écarter l'option des hausses des taux et étudier investissement par investissement ce qui pourrait être décalé dans le temps. C'est l'alternative que je vous offre ce soir, que je vous propose ce soir, que nous mettons sur la table, car nous avons encore jusqu'au 15 avril, date limite pour le vote des budgets des collectivités locales. C'est cette vérité budgétaire, cette douloureuse vérité budgétaire, qui fait tourner la tête face à la responsabilité qui est la nôtre ce soir. Nous avons posé une question éthique, pas pour nous, vous connaissez notre opinion, mais pour nombre d'élus, et nous le savons ; et cette question éthique, morale, je la comprends, je la respecte. Je sais combien il est difficile dans une assemblée comme la nôtre de voter contre l'exécutif. Je sais qu'au sein de notre assemblée il est de coutume de laisser la politique au vestiaire, de ne pas montrer nos différences, nos divergences, nos désaccords, nos oppositions. Devons-nous faire passer, pour certains notre amitié pour le président, pour d'autres, peut-être un principe de solidarité au sein de l'exécutif, pour les derniers, enfin, la confiance que vous avez dans l'institution ? Devons-nous faire passer tout cela derrière le budget tel qu'il nous est présenté ? Si nous le faisons, ce serait faire foncer la voiture dans le ravin. Ce sont de vraies questions. Ce soir je vous en conjure, mes chers collègues, regardons ensemble la réalité et n'ayons pas peur de la vérité. Jamais peut-être notre vote n'aura autant concerné la vie de nos administrés, n'aura eu un plus grand impact sur la vie des gens de notre commune que celui de ce soir. Alors je vous le demande : votons tous sans conflit, sans amertume, mais au contraire tranquillement et fermement contre le budget présenté. Mes chers collègues, je vais conclure : depuis quelques années maintenant, et je ne suis pas le seul, je vous alertais sur la trajectoire budgétaire de notre Agglomération. J'ai décrit très exactement, et avec d'autres, le moment dans lequel nous sommes ce soir. Certains m'ont cru, d'autres ont voulu continuer à maintenir leur confiance en Monsieur LEFRAND. Monsieur le Président, lui, et je dois le saluer d'une certaine manière, a été constant dans son attitude. Il a toujours balayé mes observations d'un revers de main. Je me rappelle qu'en homme cultivé qu'il est, Guy LEFRAND m'a même affublé d'un qualificatif ; je faisais partie des pisse-froids. Plus homérique, j'ai également été qualifié de Cassandre. Je finirai peut-être mon propos en rappelant qui était Cassandre. Cassandre était la fille du roi Priam, le fameux roi de Troie, chanté par Homère dans l'Iliade et l'Odyssée. Quand on regarde ses origines, on ne voit pas forcément le rapport.

Cassandre était de ligne royale, quand je viens d'une modeste famille de fonctionnaires secrétaires administratifs. Mais en homme de lettres, Guy LEFRAND, pour la suite, a bien fait de parler de Cassandre ; c'est elle qui a prédit la guerre de Troie avant tout le monde, c'est encore elle qui a alerté les Troyens que le cheval de Troie pourra rentrer dans le mur. A chaque fois, sans succès, plus Cassandre décrivait l'avenir avec précision, moins on l'écoutait ; car comme je le disais, elle aimait sa ville et les Troyens mais ceux-ci ne voulaient pas croire les catastrophes qu'elle annonçait. Et, c'est folle de douleur qu'elle a assisté à la destruction de sa ville. C'est que Cassandre était capable de prévenir les catastrophes mais qu'en contrepartie elle n'était jamais crue. Pour cela et pour cela seulement, Guy LEFRAND vous a dit la vérité depuis le début ; oui, pendant des années nous avons été des Cassandre, mais les décisions, désormais, sont devant nous ; elles sont collectives, elles nous concernent toutes et tous. J'espère que cette fois-ci donc, nous serons entendus. Je vous remercie d'avoir eu la patience de m'écouter mais surtout je me joins à la proposition de Guillaume ROUGER de voter cette délibération à bulletin secret.

M. Max CONFAIS

Je serai plus humble ; je souris un peu car depuis 4 ans, je dis qu'il faut unifier les taux de la TEOM. On me disait que c'était utopique. On arrive ce soir à un point de convergence, mais combien de temps avons-vous perdu ? Combien de temps les habitants d'EPN ont-ils perdu d'argent ? Et on ne le fait que dos dans le mur. Il va arriver une deuxième chose pour laquelle nous allons être le dos dans le mur, c'est la redevance incitative, et on recule toujours. On a peur d'affronter les choses. Il faut avoir le courage de faire les choses. Il faut prendre les devants. Si nous avons la redevance incitative, nous serions beaucoup plus aidés. Je pense que nous ne sommes vraiment pas courageux. Autre chose : le SETOM. Le quai de transfert du sud de l'Eure est supprimé. Par ailleurs, le SETOM a voté une augmentation importante pour les habitants et a diminué le prix des destructions ; cela veut dire qu'il n'encourage pas la baisse des déchets. L'ADEME dit de baisser, le SETOM fait le contraire, c'est vraiment dommage. Je voudrais que ce soit pris en compte, car cela va coûter très cher à EPN.

M. Joëli CLOMENIL

Les propos de M. VEYRI sont pathétiques. Il nous a toujours habitués à faire de grands discours ; il aurait fait un très bon acteur de théâtre. Je viens d'une commune rurale, comme vous le savez. Vous avez l'air de dire que les néo-ruraux n'ont pas tous les services...on ne peut pas avoir tous les services...Il y a des hausses d'impôts, c'est obligé. Je vous rappelle que nous sommes en période de crise. Cela n'a échappé à personne. Il faut bien faire quelque chose, il faut réagir. Les services ont très bien travaillé, je les félicite ; ils ont produit des documents qui tiennent la route. Je le répète, il faut absolument faire quelque chose. Certes, nous ne sommes pas contents d'augmenter les taxes, je suis d'accord avec vous. Quand j'ai présenté cela à mon conseil municipal, les élus m'ont dit à l'unanimité : pas de problème, il faut y aller, et faire de la pédagogie auprès de nos habitants. Je suis bref, car je ne suis pas acteur de théâtre. Je vous remercie.

M. Didier CRÉTOT

J'avais préparé des éléments, mais beaucoup de choses ont été dites. Je vais les dire à ma manière. Après de nombreuses réunions concernant la préparation du budget 2023 de notre Agglomération, nous avons constaté des évolutions positives, même si elles n'étaient pas suffisantes, notamment sur l'étalement des gros investissements dans le cadre du PPI. Lors de ces débats, j'avais posé la question de savoir si ces augmentations importantes d'impôts, de taxes, de tarifs, permettraient de stabiliser les finances de l'Agglomération pour plusieurs années. Vous m'aviez répondu qu'il n'y aurait pas d'autres augmentations d'impôts pour la fin du mandat. Nous avons pris bonne note de l'augmentation de la TEOM, de la part EPN sur les taxes foncières ainsi que de la diminution des services de déchets mais aussi de l'augmentation du prix de l'eau. Mais, sur ce, de nouvelles augmentations ont été proposées, notamment sur les transports urbains, alourdissant ainsi la facture pour les familles de l'EPN. Je l'ai déjà dit, je ne trouve pas cela normal. D'autre part, sur les grands équilibres, lorsque je constate que la charge des intérêts de l'emprunt va augmenter de 50 % entre 2022 et 2023 (de 2 M€ à 3 M€) et que la dette de l'EPN a progressé de plus de 10 M€ entre 2022 et 2023, je m'interroge sur l'avenir. Compte tenu de l'ampleur de notre PPI, je vois mal comment, sans nouvelle augmentation d'impôts, nous pourrions faire face, à moins d'augmenter encore une fois la pression fiscale. Je l'ai déjà dit : il faudra réfléchir collectivement, avec l'ensemble des maires, sur les compétences que nous avons prises ou que nous prendrons, ou que nous serons peut-être obligés d'abandonner. Le dernier point qui m'interroge concerne les dépenses nouvelles que nous engageons pour combler le déficit de l'Etat : la présence médicale sur notre territoire, avec Doctobus, le centre de régulation, qui ont un coût, mais aussi d'autres sujets, l'enseignement supérieur. Ce sont des compétences qui n'appartiennent pas de base aux collectivités et sur lesquelles il faudra à un moment donné, réfléchir ; plus on compensera ces manques, et plus les transferts de l'Etat vers les collectivités locales seront importants. Et je crois qu'un moment donné, il faudra être vigilants.

Enfin, et je sais que je ne vais pas me faire des amis ; sur le principe d'égalité sur notre territoire, je préfère le mot équité. Si toutes les communes avaient profité de la même façon que certaines du développement économique de l'Agglomération, cela se saurait. Certains territoires ont bénéficié de taxes d'aménagement, d'impôts fonciers nettement supérieurs à d'autres communes, d'autres ont joué le jeu de la solidarité en accueillant des équipements publics qui ne rapportent rien aux communes. Donc le principe d'équité doit être vu dans sa globalité, et non pas que sur un sujet. En toute amitié.

M. Alain COMONT

C'est un débat assez difficile ; de plus, nous sommes un peu torturés et coincés entre notre responsabilité d'élus, donc à l'écoute de nos habitants, et l'intérêt communautaire que nous portons à l'ensemble de l'Agglomération. On parlait de pédagogie ; malgré la petite note qui nous a été préparée et qui nous a permis d'expliquer à nos habitants, cela ne passe pas, et je pense que tout le monde l'a vu, que ce soit dans la presse ou les réseaux sociaux. Cette histoire de collecte des déchets verts ne passe vraiment pas. Il y a même eu des menaces de dépôt dans les mairies. Ce qui nous ennuie, au niveau de la représentation des habitants que nous sommes en tant qu'élus ; c'est qu'ils vont payer plus d'impôts, qu'ils vont avoir moins de services. Pour l'enlèvement de leurs déchets verts, il va falloir qu'ils prennent un artisan, qu'ils devront payer, ou alors que les coûts soient transférés aux communes. Cela nous pose vraiment des problèmes. Ce que je dis est peut-être un peu terre à terre, mais ces questions de déchets verts nous préoccupent et nous amènent à nous poser des questions sur le vote. Je ne sais pas si c'est possible : ne pourrait-on pas décorrélérer le vote des taxes foncières avec celui de la TEOM ? Par ailleurs, je vois dans la délibération que l'obligation d'harmonisation s'impose au 31 décembre 2023. Ne pourrions-nous pas avoir une échappatoire en disant : on n'augmente pas la TEOM en 2023, mais en 2024 ? Concernant l'aspect global du budget, ce qui nous préoccupe beaucoup -je prends ma casquette de maire- c'est la diminution très importante du budget voirie, alors que nos routes mériteraient un entretien beaucoup plus important.

M. Jean-Luc BOUILLIE

Bonsoir à tous. La semaine dernière, lors du Conseil municipal d'Evreux, nous avons voté ensemble le budget, et j'en ai profité pour saluer le travail extraordinaire des services, en particulier le service des finances. Pourquoi je vous dis cela ce soir ? Parce que le service des finances est un service mutualisé Ville-Agglomération ; je connais toute l'implication de nos agents qui travaillent à nos côtés. Sylvain travaille à nos côtés quotidiennement. Je connais toute leur rigueur et leur attachement à nos deux structures respectives. C'est pourquoi je sais que ce qui nous est proposé aujourd'hui, cette délibération qui fait débat, est le résultat d'un travail et d'un échange ; ce n'est pas, comme on pourrait éventuellement l'entendre à travers certaines remarques ou certaines prises de parole, le résultat de quelque chose qui était sur le coin d'une table, c'est le résultat d'un travail conséquent qui a été salué par certains. C'est finalement après avoir fait le tour pour essayer de rechercher toutes les solutions alternatives qui auraient pu être prises, qui auraient pu être moins douloureuses pour nos contribuables, nos habitants, nos entreprises, que cette décision a été prise et nous est proposée. C'est dans ce contexte que l'exécutif de l'Agglomération a demandé au service des finances de travailler sur cette proposition, qui nous est présentée ce soir par Sylvain. A titre personnel, ceux qui me connaissent le savent, je suis très attentif à ce que l'on fait de l'argent public, et je suis défavorable aux hausses d'impôts. Je me réjouissais encore la semaine dernière lors de notre vote à Evreux, que nous n'ayons pas eu à augmenter les impôts ; cela a été l'occasion de rappeler que nous respectons nos engagements de campagne de ne pas augmenter les impôts. Promesse tenue pour Evreux, mais malheureusement, on le voit, on ne pourra pas la tenir ici, et nous ne pouvons que le regretter. Mais j'ai conscience aujourd'hui que cette hausse, avec 9 M€ de recettes supplémentaires, va permettre à l'Agglomération de tenir ses engagements contractuels, financiers, dans le cadre des investissements structurants qui ont été lancés. On le sait, certains projets ont été retardés pour rendre soutenable la cadence ; vous l'avez évoqué en Conférence des maires. Peut-être aurions-nous pu étaler un peu plus, afin d'alléger cette hausse. Quoi qu'il en soit, même si je ne suis pas dans l'exécutif de l'Agglomération, je fais partie de cette majorité ; c'est pourquoi ce soir, c'est la mort dans l'âme, je vous l'avoue, et je pense que je ne suis pas le seul à avoir ce sentiment, que je voterai cette délibération.

M. Youssef ERRAMMACH

Chers collègues, bonsoir. J'avais noté plusieurs choses pour les exprimer devant vous, et je voudrais revenir sur le cumul des augmentations. Je l'avais signalé lors de la Conférence des maires ; je reviens sur cet exemple parce que je sais que plusieurs familles vont être touchées. La dernière fois, ces augmentations avaient été évoquées, et chiffrées à quelques dizaines d'euros, des centimes sur des tickets, sauf que les parents ne paient pas cela en centimes. Il y a un cumul, par mois, par trimestre, par semestre, ou sur l'année.

Je voudrais revenir par le prisme du citoyen ; l'élu est comptable de ce budget, il essaie de l'équilibrer, mais là, nous sommes face à des gens ; certains habitants ont du mal en fin de mois, lorsqu'il leur reste une centaine d'euros. Dans une commune comme Bois le Roi, certains habitants ne paient plus EDF et ont du mal à payer la cantine scolaire. Nous devons prendre la mesure des difficultés qui s'accumulent. En tant qu'élus locaux, nous sommes le dernier maillon de la chaîne, avec lequel la confiance est encore établie. Vous le constatez tous, il y a un certain « dédagisme » dans notre pays ; on le sent à travers le dernier vote. Il y en aura d'autres ; nous ne serons plus surpris du résultat. Mais nous sommes le dernier lien, le lien de confiance, celui qui exprime ce que les gens sentent. Nous le sentons avec eux, parce que les difficultés s'accumulent. Cela a été dit tout à l'heure : on demande aux gens de contribuer, mais à un moment, une limite sera atteinte, et nous sentirons les difficultés des gens à travers les retards de paiement, les cumuls des factures. Ce n'est pas digne d'un élu local d'aller dans ce sens ; nous sommes tous là pour amortir ce choc. Le terme a été dit tout à l'heure ; le timing n'est pas bon, je le pense profondément. Je suis toujours attaché à la structure ; ma position serait de m'abstenir par rapport à ce vote. Mais je reste persuadé que les orientations peuvent être autres, pour le bien de nos concitoyens.

M. Sylvain BOREGGIO

Enormément de choses ont été dites. Je ne vais peut-être pas pouvoir répondre à tout, mais je vais rebondir sur plusieurs interventions qui m'ont marqué. Madame SALVAT a commencé en nous reprochant la baisse des services publics. Je voudrais vous rappeler que nous ne sommes pas responsables de la baisse des services publics sur notre territoire, bien au contraire. Je pense que nous devrions saluer les interventions de l'Agglomération, notamment la création de Maisons France Services, ou en créant aujourd'hui un PSLA à la Madeleine, et demain un autre en centre-ville. Nous contribuons à rattraper ce que l'Etat nous fait subir dans la baisse des services publics, et non pas l'Agglomération. Ensuite, parmi les reproches qui ont été formulés, j'entends depuis tout à l'heure constamment mettre en avant notre Plan Pluriannuel d'Investissement et les investissements lourds que fait l'Agglomération. Je rappellerais que nous avons voté ensemble ces investissements. Ne les regrettons surtout pas, ce sont des services que nous apportons à notre population. Certes, notre Agglomération est endettée. Prudence dans les comparatifs que l'on peut faire avec les agglomérations de même strate ; comparons aussi ce qu'exercent comme compétences ces agglomérations, et tous les investissements qu'elles font. On s'apercevra peut-être que celles qui ont un taux très bas ne font aucun investissement. Nous avons fait, nous, le choix d'apporter des services indispensables à notre territoire, et il faut nous en féliciter aujourd'hui. L'investissement est une chose ; vous le verrez tout à l'heure dans la présentation du budget, nous avons fait le choix volontaire de différer certains investissements et d'en repousser d'autres très loin, pour rendre tenables tous les investissements que nous avons à faire sur la fin de ce mandat. Mais il n'y a pas que les investissements ; il y a aussi le fonctionnement. Aujourd'hui, ma grande inquiétude, et c'est ce qui nous a obligés à faire ces augmentations d'impôt, c'est le fonctionnement. Je n'arrivais pas à équilibrer le fonctionnement. Vous avez évoqué, Monsieur COMONT, le fait que nous pourrions reporter à 2024 l'harmonisation de la TEOM ; il faut savoir que cette compétence nous fait perdre plus de 2 M€ par an ; plus de 2 M€ par an que le budget principal supporte ! On peut parler de timing, on peut dire que ce n'est pas le bon moment. Certainement ; peut-être que nous aurions dû augmenter chaque année toutes nos taxes du taux d'inflation. Peut-être. Mais cela aurait été mal vu par la population. Nous avons fait le choix de tenir, de ne pas augmenter les impôts. Malheureusement, la situation économique que nous traversons nous oblige à revoir cette position et à revoir toutes les taxes, plus l'eau, plus la mobilité. En effet, c'est dur. Je suis maire d'une commune, j'essaie de ne pas augmenter les impôts de ma commune, tant que je peux. Malheureusement, arrive un moment où nous n'avons plus le choix, il faut le faire. Nous essayons de la faire de manière raisonnable et raisonnée. C'est toujours délicat d'augmenter les impôts, ce n'est jamais une solution facile. Ce n'est jamais de gaité de cœur, que ce soit au niveau communal ou ici au niveau de l'agglomération. Mais quand on veut continuer à fonctionner et à exercer les 31 compétences que nous exerçons aujourd'hui, il n'y a pas le choix. Il faut trouver des recettes, et malheureusement, les recettes ne viennent pas de l'Etat. Ou pas suffisamment. Il faut donc se tourner vers le contribuable à qui nous apportons des services, pour lui demander de mettre la main à la poche, et même si c'est dur, nous n'avons pas d'autres choix que de passer par là. Monsieur VEYRI, vous avez été un peu trop rapide dans l'examen du budget, car vous vous êtes basé sur le DOB. Le budget 2023, nous le verrons juste après. Voilà quelques éléments que je pouvais apporter avant de passer au budget 2023.

M. Timour VEYRI

Juste une explication sur cette question du vote à bulletin secret ; c'est un sujet démocratique. Lors de notre dernier débat, sur le rapport d'orientation budgétaire, vous aviez dit, Monsieur LEFRAND, que vous n'étiez pas favorable à ces votes à bulletin secret car il fallait assumer ses votes.

Notre collègue Guillaume ROUGER a expliqué sa position. Je voulais donner ma position sur le sujet. Je ne crois pas du tout que le fait de voter à bulletin secret aille dans un sens ou dans un autre, que ce soit un vote qui influence le résultat. Certains pourraient se dire que cela leur permet de voter en liberté face à ce que pourrait penser l'exécutif, d'autres pourraient se dire que cela les arrange de voter à bulletin secret par rapport à ce que pense la population. Si on rentre dans ces raisonnements, on ne s'en sort pas. Je crois que c'est une question de principe ; la question de principe, de fond, est que si nous votions à bulletin secret pour chaque délibération, nous serions là pendant trois semaines. Le vote à bulletin secret, c'est pour les moments solennels, que chacun puisse s'exprimer en son âme et conscience, comme nous le faisons en tant que citoyens lorsque nous votons aux élections municipales, législatives ou présidentielles. C'est un moment solennel, et il me semble assez logique que nous puissions voter par ce moyen, tout à fait adapté, qui est celui de toutes les grandes occasions démocratiques. C'est pour cela que nous le proposons, y compris pour libérer chacun du poids du regard des autres, et de voter en son âme et conscience ce moment qui le mérite.

M. Guy LEFRAND

Merci mes chers collègues. Nous savions que cette délibération serait le moment pour que chacun puisse s'exprimer, le moment où chacun pourrait arriver à la conclusion de sa décision. Depuis des mois nous travaillons, vous travaillez, dans les commissions, en groupes de travail, en bureau communautaire, en Conférence des maires, pour essayer d'élaborer un budget dans un contexte économique et social particulièrement compliqué. Cela a été dit par l'un d'entre vous, nous sommes en bout de chaîne. C'est nous qui assumons les insuffisances des uns et des autres ; je parle évidemment des responsables de l'Etat, notamment lorsque, contrairement à l'Espagne, ils ne défendent pas un prix de l'EDF désindexé du prix du gaz, ce qui met en difficulté la population. Nous avons fait le choix depuis 9 ans que nous travaillons ensemble, collectivement, de manière communautaire, de faire avancer ce territoire, de faire avancer ses habitants. J'ai entendu des choses exagérées ce soir, mais cela fait partie du jeu : nous expliquer que nous avons fait la fusion n'importe comment, que nous n'avons pas réfléchi, que nous n'avons pas travaillé. Tout cela fait partie du jeu, du jeu de rôle comme dirait Joël CLOMENIL, mais je pense que nos débats méritent mieux. Nos débats de ce soir sont la conclusion d'un travail acharné que nous menons ensemble depuis des années et des années, pour amener notre Agglomération là où elle en est aujourd'hui. C'est un travail acharné depuis des mois et des mois pour arriver à équilibrer ce budget qui était équilibré jusqu'à cette crise, cette crise économique, cette crise énergétique, cette crise financière, qui a mis toutes les collectivités en difficulté. Les taux qui vous sont proposés ce soir sont le résultat d'heures et d'heures de négociation, de discussions, d'échanges, de compromis ; et dans les compromis, tout le monde est mécontent, parce qu'on n'est jamais exactement comme on le souhaiterait. Moi, je me félicite, ce soir, que nous soyons ici rassemblés. Chacune et chacun va pouvoir voter en son âme et conscience. Les taux qui sont proposés ce soir, contrairement à ce que racontent certains, sont indissociables du budget, puisque le budget a été construit avec ces taux. Si vous faisiez le choix de ne pas voter les taux que nous vous proposons, et que nous avons travaillé ensemble, collectivement, avec l'aide des services, avec l'aide d'Aurélien GUYARD et de toutes ses équipes, avec Jean-Luc BOUILLIE, avec Sylvain BOREGGIO, que je remercie vraiment énormément ; il a pris la suite de Bruno GROIZELEAU, personne ne l'a oublié. C'était difficile, c'était compliqué. Il a pris le sujet à bras-le-corps, il travaille tous les jours. Les « yakafokon », le « Vous n'avez rien fait, on va se remettre au travail », non. Pour reprendre le terme de Monsieur ERRAMMACH, c'est indigne ; c'est indigne de cette enceinte et du travail qui a été mené. Il faut que les choses soient claires ; si aujourd'hui vous décidez de ne pas voter la délibération n° 39, si vous décidez de ne pas voter les taux d'imposition que nous vous proposons, bien évidemment toutes les autres délibérations tombent derrière. Cela veut dire aussi que vous n'êtes pas d'accord avec le budget qui va vous être présenté. Pour ma part, en tout cas à titre personnel, si vous faisiez le choix, et c'est votre droit le plus légitime, de ne pas voter ces taux et de ne pas voter ce budget, j'en tirerai les conséquences. Contrairement à ce que certains ont pu dire en début de réunion ce soir, je ne pense pas que les maires soient des bœufs oui-oui qui votent parce qu'ils ont peur ou pour me faire plaisir. Vous votez parce que vous êtes des gens sérieux, responsables. Vous avez travaillé, et dire aujourd'hui que vous êtes obligés de... et que vous votez ce que l'on vous dit de voter, cela aussi est indigne. Je pense que vous méritez plus de considération que cela. Je pense que vous allez faire un choix ; ce choix vous est propre, vous est personnel par rapport à ce qu'a dit votre population, par rapport à ce que vous savez de l'Agglomération, par rapport au travail que vous connaissez de ce bureau communautaire, de cette équipe qui est autour de moi et qui se donne sans compter. Nous allons mettre évidemment ces taux d'imposition aux voix. Certains d'entre vous ont demandé le vote à bulletin secret. Vous l'avez dit, et vous avez été plusieurs à le dire : aujourd'hui nous sommes des élus responsables, cohérents, et chacune et chacun a le droit de s'exprimer.

Je pense que chacune et chacun a aussi le droit devant sa population, devant ses collègues, de faire part de ce qu'il vote dans cette enceinte. Pour ma part, je ne suis pas favorable au vote à bulletin secret ; je pense que notre Agglomération, que notre assemblée ici réunie ce soir, n'en a pas besoin. Je pense que nous pouvons faire mieux que cela. Je vais mettre aux voix cette proposition. Je vous rappelle la règle : il faut qu'un tiers des présents au moins (les pouvoirs ne comptent pas) demande le vote à bulletin secret pour qu'il ait lieu. Si vous le demandez, vous l'aurez, bien évidemment.

Je vais donc mettre aux voix. Qui demande le vote à bulletin secret ? Gardez la main bien levée ; une seule main par personne ; 22 personnes demandent le vote à bulletin secret. Le minimum était fixé à 34. Nous allons donc pouvoir mettre au vote à main levée la délibération n° 39. Qui est contre ? 17 votes contre. Qui s'abstient ? 16. La délibération n°39 est donc adoptée. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

☞ FIXE (moins 17 voix contre et 16 abstentions) les taux de fiscalité locale pour l'année 2023 comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises 31,20 %

TH – Taxe d'Habitation 11,42 %

TFB - Taxe sur le Foncier Bâti 3,86 %

TFNB - Taxe sur le Foncier Non Bâti 9,57 %

FIXE le taux de TEOM - Taxe des Ordures Ménagères pour l'année 2023 comme suit : 14,38 % pour l'ensemble du territoire EPN et MAINTIENT le montant de la GEMAPI à 1 830 752 €.

40 - Budget primitif 2023

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, Monsieur BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Compte tenu de ce vote, je vais pouvoir vous présenter le budget primitif 2023, sous forme de slides. Tout d'abord, rappelons les engagements que s'est fixée notre Agglomération :

- Maintenir le niveau élevé d'investissement ; tout à l'heure, une question a été posée sur le fait de pouvoir continuer à financer ces investissements. Avec l'augmentation des recettes prévues par les taux votés à l'instant, les investissements prévus au PPI sont assurés jusqu'à la fin de ce mandat, sans autre augmentation, sauf catastrophe économique, que je ne maîtrise absolument pas ;
- Produire un haut niveau de services publics à l'échelle du territoire ;
- Maintenir le soutien aux communes ;
- Développer l'économie et l'emploi.

Recettes de fonctionnement

Nous faisons une présentation chapitre par chapitre, avec un avant et un après. Cela vous permettra de voir les efforts demandés aux services, ou que nous avons souhaité réaliser :

- Atténuations de charges : 250 000 €, contre 140 000 € avant ;
- Produits des services : 9 812 292 € ;
- Impôts et taxes : 66 628 143 € ;
- Dotations et subventions : 23 413 570 € ;
- Produits de gestion courante : 93 461 € ;
- Produits financiers : 250 000 € ;
- Produits exceptionnels ; 10 000 € ;
- Reprises de provisions : 2 300 000 €.

Après arbitrage, les recettes augmentent de 12 % entre 2022 et 2023 en raison du :

- Dynamisme des bases fiscales qui sont revalorisées par l'Etat à +7,10 % ;
- La hausse des taux de taxes foncières qui permet d'obtenir un produit supplémentaire de 4 M€ ;
- L'harmonisation du taux de TEOM à 14,38 % ;
- La reprise de provision exceptionnelle de 2,3 M€ pour financer le déficit des budgets de zones.

Impact de l'inflation

- Explosion des charges d'énergie (gaz et électricité) : + 1,7 M€ ; la variation est à considérer de budget primitif à budget primitif. En effet, en 2022, nous avons déjà commencé à compenser ces augmentations ;
- Hausse des prix du carburant : + 369 000 € (+ 40 %) ;
- Impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine : + 2 M€.

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général : 13 729 873 €. C'est peu par rapport à l'avant, mais les services avaient déjà fait un énorme travail de réduction de leurs coûts de fonctionnement, et je les en remercie, parce que nous les avons pressés pendant plusieurs mois, et qu'ils ont tous joué le jeu et fait un excellent travail ;
- Charges de personnel : 35 536 355 €, contre 39 798 355 € avant ; là aussi nous avons demandé au service RH de faire de gros efforts, que ce soit en matière de recrutement (en les limitant au strict minimum) ou sur le fait de travailler de manière radicale sur les heures supplémentaires. Il faut savoir que sur les 39 M€, le service RH comptait tous les postes vacants (un peu plus de 80 sur notre Agglomération) ;
- Atténuations de produits : 20 287 674 € ;
- Charges de gestion courante : 14 281 757 € ;
- Charges financières : 3 074 000 € ;
- Charges exceptionnelles : 74 000 €.

Il est expliqué les points suivants :

- Charges à caractère général : +1 319 000 € (hausse des tarifs du gaz, de l'électricité + 814 000 € et du carburant +369 000 €, contrat d'assurance +229 000 €, convention SITREVA + 237 000 €...)
- Charges de personnel : +378 000 € avec un GVT de +1 % ;
- Atténuation de produits : -1 M€ en raison du transfert du SICOSSE en 2022 ;
- Autres charges de gestion courante : +188 k€ (SETOM) ;
- Charges financières : + 1 M€ en raison de la hausse des intérêts et du recours à l'emprunt.

Budget principal : fonctionnement

- Recettes réelles de fonctionnement : 102 763 M€ ;
- Dépenses réelles de fonctionnement : 86 984 M€ ;
- Epargne brute : 15 780 M€ ;
- Taux d'épargne brute : 15,36 % ;
- Remboursement du capital : 8 989 M€ ;
- Epargne nette : 6 791 M€.

Le fait que l'épargne brute passe à plus de 15 M€ nous stabilise. L'épargne nette à 6,7 M€ va nous permettre de rembourser tranquillement nos investissements et d'être sereins sur les prochains investissements jusqu'à la fin de notre mandat. La slide suivante est importante ; elle montre l'inversion de l'effet ciseaux. Sur le graphique de gauche, on voit que sans l'augmentation de nos taxes, les dépenses seraient passées au-dessus de nos recettes. Après le choix d'augmentation des impôts, nos recettes passent au-dessus de nos coûts de fonctionnement, et nous permettent d'avoir une situation beaucoup plus saine.

M. Guy LEFRAND

Et contrairement à ce qui a été dit, bien évidemment, l'objectif est de stabiliser la fiscalité.

Budget principal : dépenses d'investissement

M. Sylvain BOREGGIO

L'objectif du présent exercice est de poursuivre l'effort d'investissement avec 39 M€ de dépenses d'équipements inscrites au budget principal 2023 :

- Dépenses d'équipement : 39 353 064 € ;
- Reports : 12 121 739 € ;
- Opérations pour comptes de tiers : 150 000 € ;
- Autres immobilisations financières : 949 020 € ;
- Remboursement du capital : 8 989 000 € ;
- Revolving + Refi : 5 333 334 € ;
- Subventions : 9 500 €.

Au total, le budget d'investissement est de 66 905 657 €.

Les principales dépenses d'investissement sont :

- La déviation sud-ouest : 1, 61 M€ ;
- Financement des budgets de zones : 5,3 M€ ;
- Programme de requalification des voiries communautaires : 3,7 M€.
- Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de la Madeleine : 3,415 M€ ;
- Etudes pour la construction d'un centre aquatique : 2,05 M€ ;
- PPI pour la modernisation des déchèteries : 800 000 € ;
- Institut de formation en soins infirmiers : 9,792 €.

Nous souhaitons continuer à accroître les fonds de concours en investissement (FCI) pour aider les communes à investir. En 2017, nous avons accordé 2 M€ de fonds de concours enveloppe maximum, pour la première fois. Un règlement a été adopté.

Depuis 2018, EPN a voté 2 M€ (devenu un minimum garanti), et susceptible d'être abondés en cours d'exercice. Pour le BP 2023, 2M€ ont été inscrits en fonds de concours.

Budget principal : recettes d'investissement

- Il est important de signaler que la part la plus importante représente le virement de la section de fonctionnement ; 35 % de nos recettes d'investissement sont financées par le virement de la section de fonctionnement ;
- 11 % par des dotations aux amortissements ;
- 12 % par des emprunts nouveaux ;
- 10 % par des subventions.

Capacité de désendettement du budget principal

Voici un graphique que détestait mon ami Bruno, mais que je vais quand même vous présenter. Les colonnes vertes représentent notre épargne brute, de 2019 jusqu'à aujourd'hui. La courbe rouge représente la capacité de désendettement. Nous sommes passés de 17 à 14 ans, puis à 16 ans, pour redescendre, avec le budget actuel, à 11 années de capacité de désendettement.

Je suis un peu comme Bruno ; ce graphique n'a pas grand intérêt. La seule importance qu'il a est aux yeux des banques. Quand nous sollicitons les banques pour leur demander un prêt, c'est ce qu'elles regardent. Plus nous serons au-dessus de 12 ans (capacité de désendettement acceptable) moins les taux proposés seront intéressants. Il était donc essentiel pour nous de passer en dessous de 12 ans. Mais je n'en dirai pas plus car c'est un graphique à prendre avec beaucoup de prudence.

Budgets annexes 2023

Budget de l'eau

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 10,265 M€ au BS 2022 à 11,193 M€ au BP 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 13,465 M€ au BS 2022 à 14,627 M€ au BP 2023. L'autofinancement brut 2023 est de 3, 433 M€ et l'autofinancement net de 1,278 M€ (résultat de fonctionnement inclus).

Le remboursement du capital passe de 2,095 M€ à 2,155 M€.

Les dépenses d'équipement passent de 5,6 M€ à 7,3 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 2,443 M€ à 5,682 M€.

Je l'ai dit en Conférence des maires, l'emprunt d'équilibre n'a d'effet ici qu'en attente de la validation du compte administratif, qui sera voté en juin. Aujourd'hui, cela permet juste d'équilibrer le budget, mais ce n'est jamais ce qui est fait en matière d'emprunt d'équilibre.

Assainissement collectif

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 8,287 M€ au BS 2022 à 8,752 M€ au BP 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 12,769 M€ au BS 2022 à 12,182 M€ au BP 2023.

L'autofinancement brut 2023 est de 3,429 M€ et l'autofinancement net de 413 000 € (résultat de fonctionnement inclus).

Le remboursement du capital passe de 3,050 M€ à 3,016 M€.

Les dépenses d'équipement passent de 8,7 M€ à 9,7 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 4 768 k€ à 7 409 k€.

Mobilités

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 16,879 M€ au BS 2022 à 21,502 M€ au BP 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 18,901 M€ au BS 2022 à 23,518 M€ au BP 2023.

L'autofinancement brut 2023 est de 2,015 M€ et l'autofinancement net de 1,450 M€ (résultat de fonctionnement inclus)

Le remboursement du capital passe de 480 000 € à 565 000.

Les dépenses d'équipement passent de 2,8 M€ à 3,8 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 253 k€ à 322 k€.

La subvention d'équilibre passe de 1, 983 M€ (BS 2022) à 1,131 M€ au (BP 2023).

Synthèse des budgets de zones

Je ne vais pas vous les détailler. Ce qui est important est le total : 24 591 666 €.

M. Guy LEFRAND

Monsieur ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Mes chers collègues, je me suis exprimé tout à l'heure lors du débat sur la hausse des taux. Je ne reviendrai pas sur le sujet des hausses d'impôts ; vous connaissez ma position, je crois l'avoir exposée clairement. Mais je voulais revenir quand même sur quelques éléments de ce budget qui posent des problèmes sérieux, dans sa construction même, et dans les hypothèses retenues.

Tout d'abord, sur la section de fonctionnement.

Vous avez vous-même dit, Monsieur BOREGGIO, que cette section de fonctionnement permettait de financer les investissements, puisqu'il y a un transfert de la partie fonctionnement vers la partie investissement, ce qui veut dire que les hausses d'impôts que vous avez fait voter tout à l'heure n'avaient pas pour seule vocation d'équilibrer la section de fonctionnement mais de financer les investissements. Vous dégagez avec cette section de fonctionnement un autofinancement brut de 27 M€, grâce à plus de 9 M€ pris dans la poche de nos concitoyens et des entreprises de notre territoire. Cet autofinancement pose deux problèmes : d'une part, parce que malgré le matraquage fiscal, il reste trop faible au regard des investissements que vous vous obstinez à vouloir mener d'ici à votre prochaine échéance électorale ; d'autre part, parce que cet autofinancement est absolument artificiel, il a l'effet euphorisant des drogues dures, il en a les conséquences en termes de dépendance, mais également d'affaiblissement rapide de tout l'organisme de notre Agglomération. Euphorisant, parce qu'il est une forme de mensonge de très court terme, donnant le sentiment que nous sommes invincibles, malgré les difficultés, que tout va très bien malgré les 200 M€ de dettes, malgré la montagne de dettes additionnelles qui est à venir. Comme les drogues dures, cet autofinancement artificiel va nous faire plonger dans la dépendance ; s'il est ainsi voté, il permettra à Guy LEFRAND de poursuivre un an de plus des investissements non financés, verrouillant un peu plus nos marges de manœuvre et nous dépossédant de tout levier d'action pour réorienter le navire. C'est la fuite en avant, une dépendance totale à cet artifice fiscal qui nous mettra à la merci de nos créanciers. C'est cette tutelle vis-à-vis des banques et des créanciers qu'il nous faut craindre.

M. Guy LEFRAND

Et c'est moi qui faisais craindre la mise sous tutelle !

M. Guillaume ROUGER

Je n'ai jamais dit cela.

M. Guy LEFRAND

Si, vous l'avez dit tout à l'heure.

M. Guillaume ROUGER

Non, j'ai dit que certains au sein de cette assemblée avaient agité un peu rapidement la mise sous tutelle. Je sais exactement ce que je dis.

Cet autofinancement euphorisant cache un affaiblissement global de notre Agglomération :

- Affaiblissement des foyers qui vont voir la facture s'alourdir sans en avoir d'effets positifs sur d'autres aspects ;
- Affaiblissement de notre tissu économique et de notre image, c'est dramatique pour notre avenir. Je ne crois pas que ce soit aux entreprises de financer via la hausse de la CFE les investissements que vous avez décidés ;
- Affaiblissement de notre collectivité qui s'engouffre dans la voie dangereuse d'une explosion fiscale à venir.

Cet autofinancement repose sur la hausse de la fiscalité, mais également sur des hypothèses que vous avez retenues avec Sylvain BOREGGIO pour la construction du budget : outre la baisse d'équipements et de fournitures en tout genre, à laquelle nous ne croyons pas, la principale hypothèse à questionner est celle de l'évolution des dépenses de personnels, que vous projetez pour 2023. Qui peut croire ici qu'avec un effet mécanique de 6 % de revalorisation du point d'indice en année pleine, nous pouvons construire un budget sur une hypothèse d'augmentation de 1 % de la masse salariale ? Personne. Et vous ne semblez pas y croire vous-même, quand pour seule explication, vous indiquez au conditionnel dans vos slides, que l'impact du point d'indice devrait être contenu en 2023 par une maîtrise des recrutements et des heures supplémentaires. Si vous n'y croyez pas, cela veut dire que ce budget repose sur des bases insincères. Soit vous y croyez et vous préparez une désorganisation totale de nos services communautaires, mais également des services communaux d'Evreux, qui reposent sur des équipes mutualisées ; ce sera encore plus de souffrance pour les agents qui doivent pallier les vacances de postes, cela conduira à dégrader encore un peu plus l'image de notre collectivité comme employeur, et nous empêchera d'attirer les talents dont nous avons besoin. Cela détruira de la valeur pour nos concitoyens et pour les entreprises de notre territoire, en réduisant un peu plus les services essentiels qu'une collectivité comme la nôtre se doit d'assurer. Malgré ces hypothèses questionnables sur la section de fonctionnement, malgré la mise en construction excessive de nos concitoyens et des entreprises de notre territoire, vous appelez cela je crois une nouvelle dynamique fiscale, digne des pires politiques d'ultra gauche que vous dénonciez il n'y a pas si longtemps. Malgré les reniements de la parole donnée lors de votre dernière campagne électorale, malgré cet empilement d'erreurs et de fautes, l'autofinancement artificiel que vous générez n'est pas suffisant pour financer vos investissements de l'année. Vous proposez donc de la dette additionnelle dès cette année pour équilibrer tout cela. Du côté des investissements, vous annoncez le report du projet de déménagement du conservatoire dans les locaux de Notre-Dame.

Ayez un peu de courage ; vous savez bien que ce projet ne verra jamais le jour. Nous proposons, pour notre part, de l'abandonner et de réorienter les crédits d'étude sur un nouveau projet pour le conservatoire : un projet moins onéreux et adapté aux besoins. Il s'agira de décider en concertation de la destination du bâtiment Notre-Dame, afin qu'il ne se dégrade pas plus et qu'il s'intègre dans notre projet de territoire. Sur le centre aquatique, rien n'est vraiment très clair ; après une procédure d'appel d'offres calamiteuse, après la petite vidéo que vous nous avez présentée comme une étape majeure lors d'un de nos conseils, et qui est d'ailleurs la seule véritable information sur ce projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros, vous nous dites aujourd'hui que vous allez lisser le financement des travaux. On ne sait pas vraiment ce que cela veut dire : soit on fait les travaux parce qu'on a les moyens, soit on ne lance pas le projet. Là encore, il n'est pas trop tard pour réorienter ce qui doit l'être ; on ne coule pas les fondations si l'on n'est pas sûr de pouvoir financer le toit. Sur l'IFSI et le parking en silo, là encore, c'est le symptôme d'une fuite en avant sans garantie de financement. Pour le projet « gare », qui est évidemment d'intérêt communautaire et qui nous été présenté en début de mandat comme un projet prioritaire, tout est à craindre : le saucissonnage des dépenses qui ne se font sur rien de concret fait craindre une forme de déliquescence du projet, pourtant fondamental pour notre attractivité. Vous voyez, mes chers collègues, que nous avons matière à décider à faire d'autres choix, adaptés à notre situation et à nos nouveaux besoins, pour le territoire dans son ensemble. Enfin, je terminerai rapidement par notre endettement, qui pour reprendre l'expression qui vous plaît, suit une tendance également dynamique : 10 M€ de dettes supplémentaires en 2022, 26 M€ de dettes supplémentaires prévues l'année prochaine. Nous dépasserons les 5 M€ de charges d'intérêts en 2024 ; 5 M€ ! Je vous laisse faire les projections de cette dette et de son coût si nous ne prenons pas de décision sur la stratégie d'investissement des dernières années de mandat. Il est temps d'agir, de se ressaisir. La politique du laisser-faire n'est jamais la bonne solution. Elle est d'ailleurs assez antinomique avec les motivations de notre engagement en politique, cette politique de l'action qui nous a poussés à nous présenter devant nos concitoyens. Qu'avons-nous à perdre à reprendre notre destin communautaire en main ? Rien, mes chers collègues, car on ne perd jamais rien à voter en conscience, on ne perd jamais rien à travailler ensemble, on ne perd jamais rien à préparer l'avenir. Et en cohérence avec ce que j'ai demandé tout à l'heure, je demande à nouveau un vote à bulletin secret sur le budget.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres interventions ? Je vais donc mettre aux voix. Qui demande un vote à bulletin secret ? Gardez la main levée, afin que les services puissent compter. 14. La demande de vote à bulletin secret est donc rejetée. Je mets donc aux voix, à mains levées, le budget primitif 2023 de notre Agglomération. Qui est contre ? 19. Qui s'abstient ? 10. Le budget est donc adopté. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte (moins 19 voix contre et 10 abstentions) le Budget primitif 2023, arrêté à la somme, en dépenses, de 320 592 203 € se répartissant comme suit :***

EN EUROS	SECTION	SECTION	TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRINCIPAL	76 035 163	119 257 399	195 292 562
SERVICE DES EAUX	15 718 813	14 986 654	30 705 467
SERVICE ASSAINISSEMENT	23 483 110	12 889 759	36 372 869
SPANC	433 304	765 278	1 198 581
MOBILITES	6 070 277	23 792 762	29 863 039
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	613 259	436 510	1 049 769
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	1 126 666	391 584	1 518 249
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclu	123 480 592	172 519 945	296 000 537
ZONES D'ACTIVITES HTVA	14 728 365	3 761 180	18 489 545
ZAC DU LONG BUISSON 1	2 512 519	140 683	2 653 202
ZAC DU LONG BUISSON 2	1 416 459	507 664	1 924 123
ZAC DU LONG BUISSON 3	5 832 140	16 457	5 848 597
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	129 294	67 558	196 852
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 106 457	1 649 736	4 756 193
ZA GAUVILLE PARVILLE	18 247	12 423	30 670
ZA DE MISEREY	946 167	844 936	1 791 103
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	461 805	429 735	891 540
ZAC DES VIGNES-DROISY	305 279	91 987	397 267
ZONES D'HABITAT HTVA	4 054 781	2 047 340	6 102 121
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	3 538 288	2 043 270	5 581 558
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	516 493	4 070	520 563
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	18 783 146	5 808 520	24 591 666
TOTAUX (résultats et RAR inclus)	142 263 737	178 328 466	320 592 203

M. Guy LEFRAND

C'est un moment difficile, que nous venons de vivre, les uns et les autres, parce qu'il est difficile d'augmenter la fiscalité, il est difficile d'augmenter les charges pour nos concitoyens. Nous savons tous que c'est une période compliquée, et je vous remercie ; je suis très sensible à la confiance que vous nous faites, que vous faites à cette équipe du bureau communautaire. Sincèrement, je suis très touché que le travail que nous faisons depuis 9 ans puisse se poursuivre ; je vous promets que nous ferons en sorte d'être dignes de votre confiance. Je vous remercie très sincèrement et avec beaucoup d'émotion.

Applaudissements

41 - Exercice 2023 - Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOREGGIO. Ce n'est pas encore terminé.

M. Sylvain BOREGGIO

Il reste encore quelques points. Le prochain pourrait être très long, mais je ne vais pas le détailler ; cela concerne la création et la modification d'AP/CP et d'AE/CP. Certains projets vont être différés dans le temps et nous obligent à faire ces modifications. Vous avez pu prendre connaissance des documents. Si vous avez des questions, je vous écoute. Je ne ferai pas la lecture détaillée de tous ces AP/CP et AE/CP.

M. Guy LEFRAND

Pas de demandes d'interventions. Qui est contre ? 8 voix contre. Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte (moins 8 voix contre et 3 abstentions) les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre du budget primitif 2023***

42 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget mobilités

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant fait suite à ce que nous avons vu lors de la présentation du budget : le versement d'une subvention d'équilibre au budget mobilités, pour un montant d'1 131 929 €.

M. Guy LEFRAND

Cela a déjà été débattu. Qui est contre ? 11 voix contre. Qui s'abstient ? 3. Il est donc adopté. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (moins 11 voix contre et 3 abstentions) le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités d'un montant total de 1 131 929 €.***

43 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière scientifique

M. Sylvain BOREGGIO

Il vous est proposé de faire un virement du budget principal au budget annexe Pépinière de 236 274 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour la Pépinière. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 236 274 €***

44 - ZAC du long Buisson 1 & 2 - Versement de subventions d'investissement

M. Guy LEFRAND

Long Buisson 1 et 2.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit du versement d'une subvention d'investissement du budget principal au budget de zones d'activités :

- Long Buisson 1 : 2, 4 M€ ;
- Long Buisson 2 : 1 M€ ;
- Long Buisson 3 : 1,9 M€.

Il vous est demandé de verser un total de 5,3 M€.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE le versement des subventions (en section d'investissement nature 20415331) du budget principal aux budgets des zones d'activités (nature 1328) concernées, pour un montant total de 5 300 000 €, ventilées comme suit :***

	000 €
	1 000 000 €
	1 900 000 €

45 - Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activités

M. Sylvain BOREGGIO

Cette avance sur investissement a pour but de financer des travaux. Elle sera remboursée lorsque le produit des ventes sera suffisant pour financer les travaux réalisés. Il s'agit :

- Long Buisson 1 : avance de 26 000 € ;
- Long Buisson 2 : avance de 87 000 € ;
- Vallon Fleuri : avance de 236 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal (chapitre 27, nature 27638) aux budgets des zones d'activités (chapitre 16, nature 168751) concernées pour un montant total de 349 000 €, ventilées comme suit :***

Long Buisson 1 :	26 000 €	
- Budget annexe du Long Buisson 2 :		87 000 €
- Budget annexe du Vallon Fleuri :		236 000 €

46 - Clôture du budget de la Rougemare - Reprise de provision pour risque

M. Sylvain BOREGGIO

Lorsque nous avons fait la prévision d'aménagement et de commercialisation de la ZAC Rougemare, nous avons passé une provision de 4 212 461,22 €. Ce budget a été clos à la fin de l'exercice 2019 ; de ce fait, toutes les provisions pour risque constituées par ce budget annexe ont été transférées au budget principal d'EPN. Il vous est proposé la reprise de cette provision budgétaire, en émettant d'un côté un titre de recettes de fonctionnement au chapitre 78-15, de l'autre des dépenses d'investissement au 15-82. C'est donc une opération blanche, avec des recettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la reprise de la provision budgétaire issue du budget annexe de la ZAC de la Rougemare pour un montant total de 4 212 461,22 euros et **DIT** que le montant de la reprise de provision budgétaire de 4 212 461,22 euros est inscrit en recette à la nature 7815 (chapitre 042) et en dépense à la nature 1582 (chapitre 040).*

47 - Gestion active de la dette

M. Sylvain BOREGGIO

La gestion active de la dette est présentée sur une slide. La dette globale d'EPN au 31 décembre 2022 est de 200 537 271 € ; le taux moyen avec swaps est de 2,16 % ; la durée moyenne de vie est de 7,67 années. Le graphique de droite vous montre de quelle manière sont couverts ces investissements ; la part la plus importante (en vert) sont des emprunts à taux fixe ; la part en bleu représente les emprunts à taux variable.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés ; **DONNE** délégation pour l'année 2023, à Monsieur le Président et au Vice-Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement et **AUTORISE** Le Président ou au Vice-Président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette*

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Dernière délibération de notre soirée : l'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes. Il vous est proposé d'octroyer 89 fonds de concours, représentant 282 690 €. Il reste un solde disponible, à l'issue de notre Conseil, de 996 290 €.

M. Didier CRÉTOT

Si nous sommes arrivés à la fin de cette séance, je vous proposerais bien quelque chose, parce que je suis soucieux des recettes. On a beaucoup entendu ces derniers temps, parler de la loi sur l'eau, avec le souhait émis par notre Président que l'on travaille sur les fuites d'eau.

M. Guy LEFRAND

Pardon, mais nous sommes sur les fonds de concours, Monsieur CRÉTOT.

M. Didier CRÉTOT

Je croyais que c'était fini.

M. Guy LEFRAND

Vous ne voulez pas que nous votions les fonds de concours ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 16 625 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un camion,*

***DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 205 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'aménagement du parvis des vestiaires,*

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 924,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la clôture de la salle des associations,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 413,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la construction d'un muret Rue Abel Lefebvre,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 302 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux de participation citoyenne,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 791,68 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'équipement de la maison des associations,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 229,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une boucle magnétique et de la signalétique,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 340 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'étagères pour le local d'entretien et le grenier,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 718,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'acquisition et la pose d'un défibrillateur,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 227,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration de la mairie avec la création d'un bureau et l'isolation des combles,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 087,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la réparation et la sécurisation du ponton de la mare communale,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 608,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la création de deux placards à rangement administratif dans le bureau du secrétariat,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 640,06 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la rénovation et l'isolation du bureau du maire et la pose de parquet au sol de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 096,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la création d'un mur à la place d'une porte d'entrée à la garderie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 629,82 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la modification des installations électriques des bureaux de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 972 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la rénovation de la peinture d'une classe de l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 647,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de l'éclairage par led dans deux classes et garderie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 291,50 €, soit 29 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la sécurisation de l'école par la clôture (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 619,16 €, soit 33 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'équipement en socle numérique des classes élémentaires du groupe scolaire (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 949,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement d'une place de stationnement,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 557 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le remplacement du clapet à battant du poste de relevage de la double pompe,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 324,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la création d'un ossuaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 800 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement autour du monument aux morts,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 443,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement de placards à la mairie,

DECIDER le versement d'un fonds de concours de 1 170,52 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les travaux de plomberie des vestiaires du stade Alphonse Pierre,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 33 439,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le programme de défense incendie 2022,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 650 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 978,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation de la microstation,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 437,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation de la commande de la cloche de l'église,

DECIDER le versement d'un fonds de concours de 828 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour le chauffage de la salle communale,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 150,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition de tables pour le restaurant scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 041,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la pompe de circulation double de la pompe à chaleur du complexe Pierre Moisy,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 796,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le remplacement du ballon d'eau chaude du complexe Pierre Moisy,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la mise en place d'un parcours santé au stade municipal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 219,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le portail anti-intrusion et la clôture rigide au parking du stade municipal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 331,37 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le cheminement piétonnier (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 107,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour les portails et portillons du presbytère,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 690,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la clôture de la mare Verdun,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 350,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition de panneaux de signalisation « Pêche interdite »,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 501,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la remise aux normes de l'éclairage et des radiateurs de la salle communale,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 482 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la remise aux normes du garde-corps de la mare du Bois,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 478 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition et la mise en place d'une alarme,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 822,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'aménagement d'une cuisine,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 646 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition de matériels pour les fêtes communales,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une tondeuse,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 415,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un robot de cuisine,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 860 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique motorisé,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 477,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour le câblage réseau de l'école primaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 691,08 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la création d'un passage piéton rue d'Ezy/rue Chartry (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 356,33 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de gilets pare bales pour la police municipale (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 423,39 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'installation d'une serrure sécurisée sur un portillon,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 617,68 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'agrandissement et la transformation d'un local en microcrèche (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 396 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement du lave-linge de l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 697 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la réparation du pignon du bâtiment des services,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 450 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition de capteurs CO² pour l'école maternelle,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 708 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition et l'installation de packs de défibrillateurs,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 700 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la pose d'arceaux de sécurité sur les équipements DECI,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 30 699,25 €, soit 38 % du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour l'aménagement de sécurité Rue des petits Baux (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 15 202,50 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour les travaux de défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 950 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux de plomberie pour la maison rue du Hamel,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 883,99 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'électricité de l'église (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 975 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de 15 vasques de fleurissement,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 979 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour le changement de l'éclairage des bâtiments publics en Led,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 465,60 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'aménagement du jardin communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 628,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour la migration du logiciel métier,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 803,73 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le remplacement de la motorisation de 2 volets de la salle du conseil,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 311 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le remplacement du meuble chaud de la cantine scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 720,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement de deux fenêtres à l'école maternelle,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 759,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 936,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la création et l'aménagement de vergers paysagers,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'un épandeur à sel,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 355 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'illuminations de Noël,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 405 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la réfection de la peinture du préau de l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 618,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'équipements sportifs pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 775,02 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'équipement numérique pour l'école élémentaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 502,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des peintures intérieures de l'école primaire du groupe scolaire (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 454,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la régulation du chauffage de l'Escale,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 860,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'une remorque pour les services techniques,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 447,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reully pour l'acquisition de numéros et plaques de rue,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 367,06 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour le carrelage de la salle du conseil,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 392 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition de bancs publics,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 842,52 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'installation d'éclairage Led à l'école (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 205,16 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la pose de menuiseries isolantes à l'école maternelle (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 12 937,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition d'un tracteur,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 900 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un logiciel SEGILOG,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 263,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le remplacement des projecteurs de l'église et de la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 166,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 625 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour le remplacement du portail du cimetière,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 097,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'une autolaveuse,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 284 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune d'Aviron pour l'acquisition de décorations de Noël, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 616,91 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un ossuaire pour le cimetière,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 12 482 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune d'Evreux pour la création d'une centrale d'air double flux à l'école maternelle Victor Hugo, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 7 325,30 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune d'Evreux pour le remplacement des éclairages en LED à l'école Jacques Cartier, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 13 351,50 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune d'Evreux pour le remplacement des éclairages en LED à l'école Jean Moulin, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 19 999,32 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune d'Evreux pour le remplacement des éclairages en LED Hall des expositions, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 360 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Grosseœuvre pour la révision de la toiture de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 814,07 € délibéré le 13 avril 2021 pour la commune de Grosseœuvre pour le remaniage de la couverture de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 255,40 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un ballon d'eau chaude pour la salle des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants

M. Guy LEFRAND

Monsieur CRETOT, vous avez la parole.

M. Didier CRÉTOT

Nous savons que le travail sur la fiabilité de notre réseau d'eau potable est important, et que le taux de renouvellement des canalisations est très faible. Puisque cela devient un objectif du gouvernement, ce serait bien que nous prenions une motion pour demander que ces investissements soient sortis du budget eau, de façon que nous puissions travailler de manière plus efficace, plus rapide, sans avoir à augmenter le prix de l'eau. On peut le faire, cela ne coûte rien.

M. Guy LEFRAND

On peut tout faire. Ce que je vous propose, car ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour et que vous ne l'aviez pas posé en questions diverses (mais ce n'est pas pour autant qu'il faut le balayer d'un revers de main), c'est que vous nous fassiez une proposition, que nous en discussions avec Alain NOGAREDE et les services concernés, et que nous puissions éventuellement le mettre aux voix lors de notre prochain Conseil communautaire.

Mes chers collègues, notre Conseil est terminé, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h00.